

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## POUR LE TERRITOIRE DU PETR PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher**

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par le Préfet de l'Allier,

et

**Le pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher**, représenté par son président Monsieur Samir TRIKI

ci-après dénommés les **porteurs du contrat** ;

Montluçon Communauté représentée par son président Monsieur Frédéric LAPORTE,

Commentry-Montmarault-Néris Communauté représentée par son président Monsieur Claude RIBOULET

La Communauté de communes du Val de Cher représentée par son président Monsieur Mohammed KEMIH

La Communauté de communes du Pays d'Huriel représentée par son président Monsieur Jean-Elie CHABROL

La Communauté de communes du Pays de Tronçais représentée par son président Monsieur Daniel RONDET

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

---

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

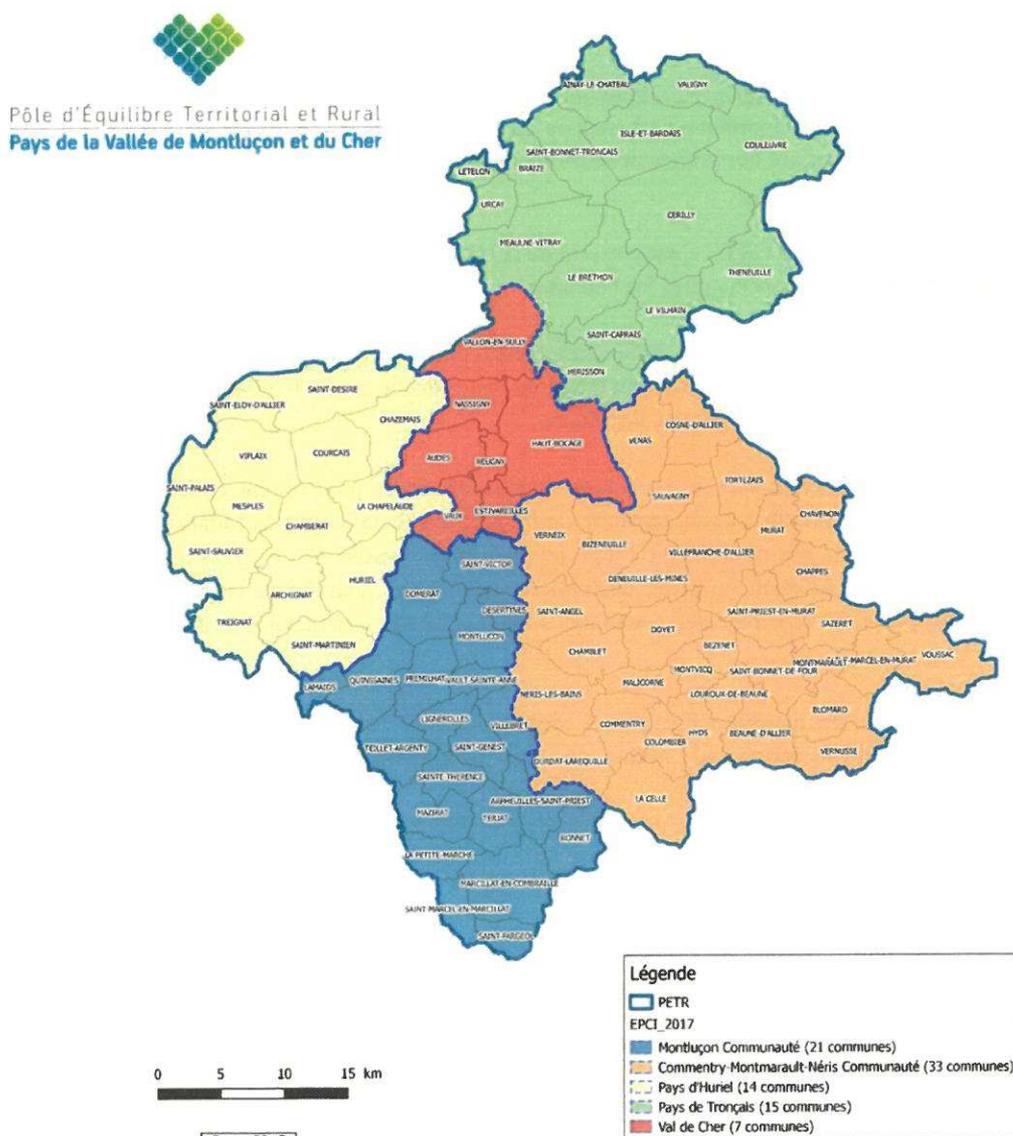
Il présente dans un premier temps un diagnostic au travers la présentation du territoire signataire.

### 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher, accompagné de ses partenaires, a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Un protocole d'accord a ainsi été signé à cet effet en date du 13 septembre 2021.

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher regroupe les 90 communes et 5 EPCI constituant le bassin de vie de l'agglomération Montluçonnaise. Avec ses 107 512 habitants (INSEE 2018) et ses 2177 km<sup>2</sup>, il représente en termes de superficie et de population un peu moins du tiers du département de l'Allier.

Montluçon, sa ville centre, constitue le cœur urbain d'un territoire en majeure partie rural. La Vallée du Cher en constitue la charpente naturelle, historique et économique ainsi que son axe de développement culturel et touristique.



Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher anime un observatoire du territoire qui lui permet de disposer de données quantitatives et qualitatives quant au suivi de l'aménagement de son territoire. Cet outil constitue notamment la pierre angulaire de l'animation du SCOT sur son territoire et de diffuser des informations auprès des collectivités.

Le diagnostic développé ci-après s'appuie sur ces éléments, disponibles en ligne<sup>1</sup>. Il s'appuie également sur une démarche de diagnostic sensible qu'il a animé avec l'appui des services de l'Etat du CEREMA lors de l'élaboration de son projet de territoire en 2019-2020 et plus particulièrement sur les éléments issus des ateliers du 2 avril 2019.

### 1) Une population en décroissance, mais une situation démographique contrastée

Le premier constat relevé par les acteurs du territoire est celui d'une perte et d'un vieillissement de la population.

Les données de l'INSEE établissent le nombre d'habitants du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher à 107512 habitants au 1er janvier 2018, contre 112907 habitants au 1er janvier 2008 (population municipale). Le territoire a donc connu une baisse de 4,78% de sa population en 10 ans soit -0,48% par an. Cette baisse relève de soldes naturel et migratoire tous deux négatifs sur cette période. La part du solde naturel apparaît comme prépondérante : 73% de la baisse lui est ainsi imputable (-0,35% par an), contre 27% au solde migratoire (-0,13% par an). La baisse du solde migratoire, si elle est plus limitée, est cependant à mettre en perspective de l'évolution de la situation migratoire sur la période 1999-2008, où le territoire continuait de connaître un solde positif de +1 548 habitants.

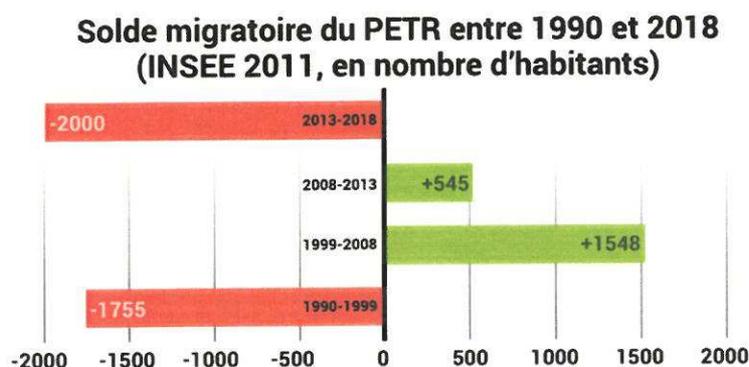
La déprise démographique continue de s'accroître, avec une population pour le PETR s'établissant à 106 866 habitants au 1er janvier 2019 (population municipale - source INSEE publiée au 1er janvier 2022). La population totale au 1er janvier 2019 s'établit quant à elle à 109 684 habitants.

A l'échelle des 90 communes, la situation est à nuancer. Ainsi, plus localement, 32 communes ont gagné de la population entre 2013 et 2018 alors que 58 en ont perdu. La baisse est très concentrée dans le cœur urbain – et en premier lieu sur sa ville centre Montluçon – et dans une moindre mesure dans les pôles intermédiaires et les communes rurales alors que le périurbain continue d'accroître sa population.

Aussi, si certaines communes du territoire connaissent une croissance démographique, il convient de garder à l'esprit que cette évolution positive relève le plus souvent d'un système de vases communicant en interne au territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

En quelques chiffres :

⇒ Population de 107512 habitants (INSEE 2018) : **-4,78 % en 10 ans.**



<sup>1</sup> <https://vallee2.fr/observatoire-du-pays/>

⇒ Part des -30 ans dans la population municipale :

PETR 2008 : 30,1%	PETR 2018 : 29,3%
Département Allier 2008 : 30,3%	Département Allier 2018 : 29,2%
Aura 2008 : 37,2%	Aura 2018 : 35,8%
France 2008 : 37,3 %	France 2018 : 35,5%

⇒ Part des + 60 ans dans la population municipale :

PETR 2008 : 29,8%	PETR 2018 : 34,6%
Département Allier 2008 : 29,7%	Département Allier 2018 : 34,6%
Région Aura 2008 : 22,1%	Région Aura 2018 : 25,6%
France 2008 : 21,8%	France 2018 : 25,9%

## **2) Entre industrie et tertiaire, une transition amorcée dans un contexte socio-économique particulièrement vulnérable**

Le nombre d'emploi globalement disponibles sur le bassin de vie du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher est un sujet majeur de préoccupation de la part des acteurs. La baisse constatée depuis plusieurs années est ainsi associée à une perte d'attractivité du territoire. Il est non seulement difficile d'attirer des personnes seules, mais cela se révèle d'autant plus complexe quand il s'agit de couples ou de familles : si un emploi est trouvé pour l'un des 2 membres, la difficulté se pose pour la 2<sup>e</sup> personne du couple ce qui, au final, peut conduire une famille à ne pas venir s'installer sur le territoire. Cette situation face à l'emploi se traduit par un taux de chômage de 9,5 % sur la zone d'emploi de Montluçon (nouveau découpage INSEE 2020) au 3<sup>e</sup> trimestre 2021<sup>2</sup>. A titre de comparaison, ce même taux s'établit à 8,5 % sur le département de l'Allier ; et 7% sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

---

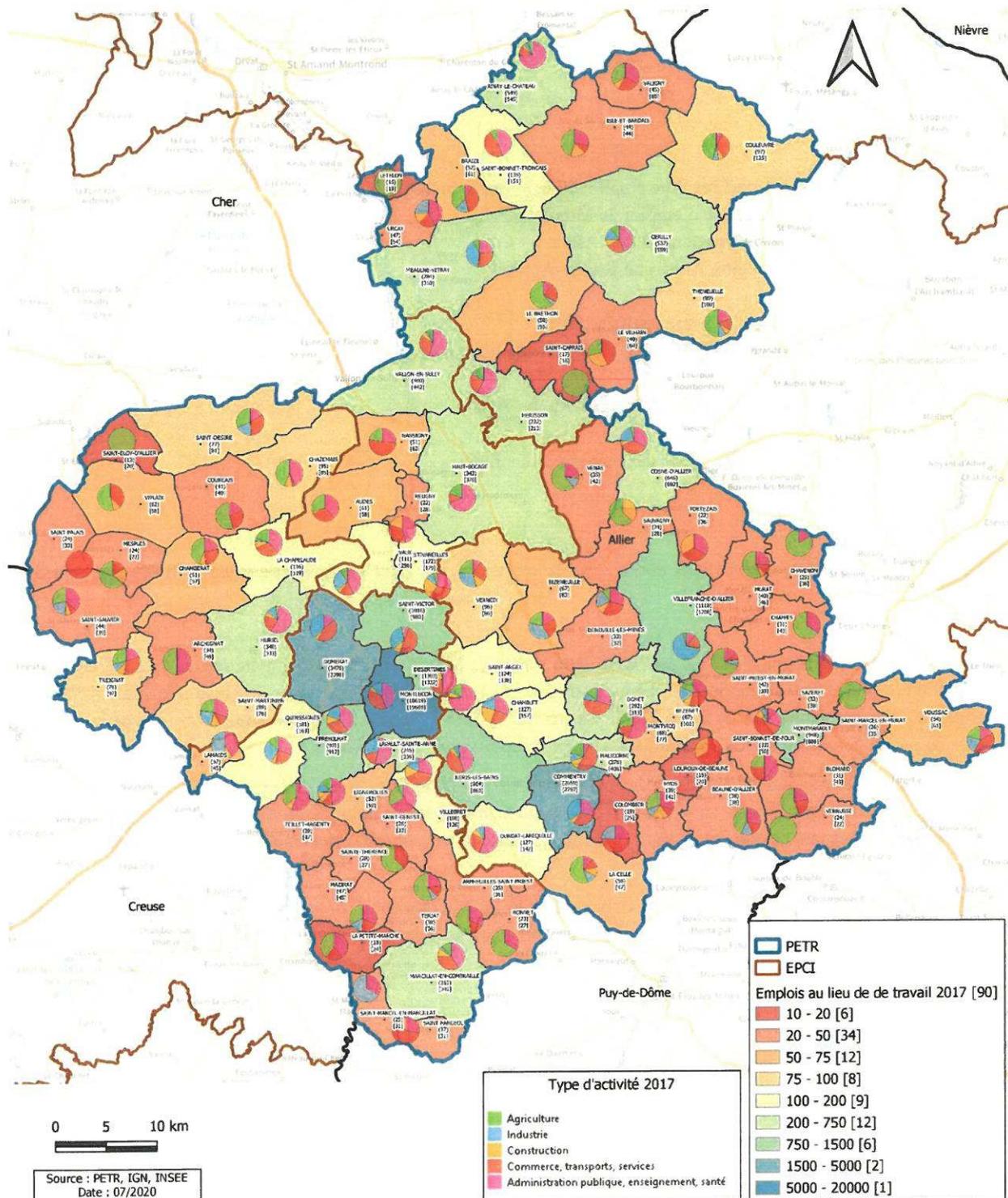
<sup>2</sup> Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2021.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Pays de la Vallée de Montuçon et du Cher

Observatoire territorial, INSEE 2017  
(Nb emplois au lieu de travail 2017)  
[Nb emplois au lieu de travail 2012]

Répartition par Type d'activité 2017



L'emploi sur le PETR reste fortement localisé dans le cœur urbain et en premier lieu sur la commune de Montluçon, puis celles de Domérat et de Commentry. Cette localisation des emplois structure les échanges et notamment les déplacements sur le territoire.

Il reste dépendant de l'industrie avec 24,3 % des postes dans l'industrie dans les établissements actifs employeurs (chiffres FLORES<sup>3</sup> 31/12/2018), même si cette part est à la baisse. La filière agroalimentaire occupe une place importante et possède un ancrage fort sur le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avec environ 15% des emplois industriels<sup>4</sup>. Plus largement, en marquant profondément le paysage bocager, l'agriculture constitue un déterminant du territoire, au-delà de l'activité économique qu'elle représente. L'agriculture de proximité fait partie de l'histoire du PETR.

En quelques chiffres

- ⇒ Taux de chômage<sup>5</sup> (chiffres Pôle emploi sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2021) :
  - 9,5 % sur la zone d'emploi de Montluçon
  - 8,5 % sur le département de l'Allier
  - 7% sur la région Auvergne-Rhône-Alpes
  
- ⇒ Part des postes dans l'industrie (chiffres 2018)
  - 24,3 % pour le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher
  - 19% pour l'Allier
  - 16,5 % pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
  
- ⇒ Part de l'agroalimentaire : 15% des emplois industriels

### **3) Une offre de services plutôt bien maillée sur le territoire, un tissu économique intermédiaire aux équilibres fragiles.**

L'armature territoriale issue du SCoT du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a été établie en cohérence avec la démographie et le niveau de services de chaque commune. Cette répartition laisse apparaître la dominante des communes rurales, avec 60 communes sur les 90 du PETR. Le cœur urbain est constitué des 4 communes les plus peuplées, par ordre de population décroissante : Montluçon, Domérat, Commentry et Désertines.

L'une des caractéristiques du territoire est de posséder un maillage important en pôles de proximité, offrant à la population les services nécessaires : 9 sont ainsi inscrits dans cette armature territoriale. Cependant, la fragilité de ces pôles est relevée par les acteurs du territoire, l'intervention publique étant souvent nécessaire pour le maintien des derniers commerces.

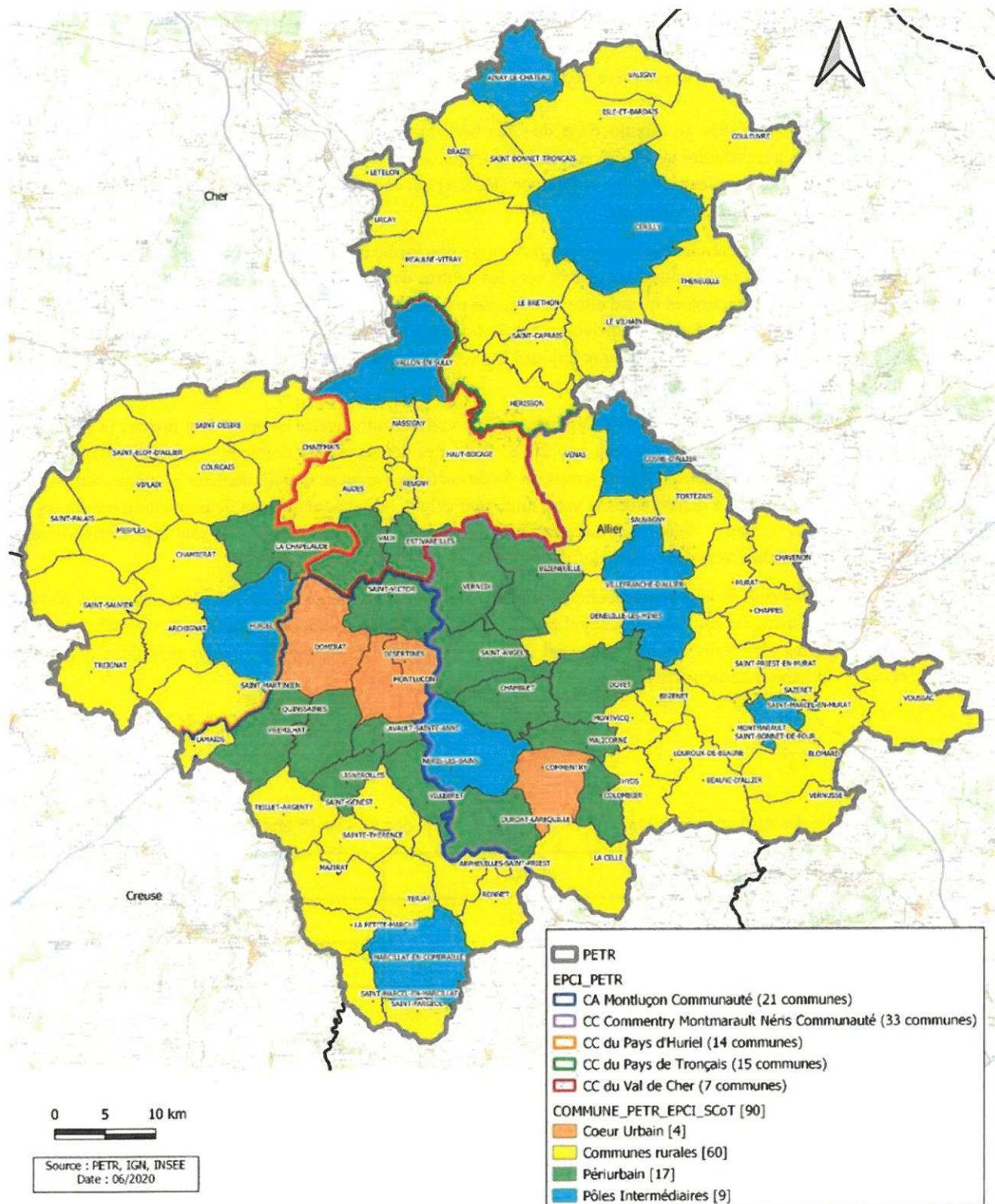
Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher compte enfin 17 communes dites « périurbaines », caractérisées par un certain dynamisme en matière d'accueil de nouvelles populations, le plus souvent en provenance des cœurs urbains du territoire.

---

<sup>3</sup> Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié

<sup>4</sup> Auvergne Rhône-Alpes entreprises, bilan économique Allier, édition 2020.

<sup>5</sup> Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2021.



Quelques chiffres :

Cœur urbain : 4 communes	Périurbain : 17 communes	Pôles intermédiaires : 9 communes	Communes rurales : 60 communes
-----------------------------	-----------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------

#### 4) Un territoire vivant, avec l'image d'un enclavement ferroviaire et numérique

##### 4.1 - Mobilité – transport : une forte dépendance à la voiture particulière et une offre ferroviaire faible

Le territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher bénéficie sur le plan national d'une position géographique centrale et d'une bonne accessibilité au réseau routier stratégique grâce à l'autoroute A71, reliant l'Europe du Nord à l'Europe du Sud, et de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) qui constitue l'une des grandes liaisons transversales reliant l'Europe centrale à la façade Atlantique.

Pour autant, cette position de centralité ne le prémunit pas contre une forme d'enclavement, ressentie de manière très vive par les acteurs du territoire. Les liaisons ferroviaires vers les centres de décisions que sont Lyon, capitale régionale, et Paris sont, au mieux, jugées inadaptées quand elles ne sont pas tout simplement absentes comme c'est aujourd'hui le cas vers Lyon. Plus globalement, la desserte ferroviaire sur le territoire n'offre pas une alternative crédible à la voiture individuelle : la fréquence des liaisons TER sont aujourd'hui insuffisantes vers les agglomérations intermédiaires telles que Clermont-Ferrand, Bourges et Limoges.

C'est donc le constat d'un territoire fortement dépendant de la voiture individuelle qui peut être dressé, le phénomène s'amplifiant même sur les 10 dernières années : en 2018, 82 % des déplacements domicile – travail s'effectuaient en voiture, contre 79,5 % en 2008. Dans le même temps, 41 % des actifs vivaient et travaillaient sur la même commune en 2018, contre 43,8 % en 2008. Ce dernier constat vient alimenter celui d'un déplacement de population interne au sein du PETR du cœur urbain vers les communes périurbaines ; mais souligne également tout le potentiel de report modal de la voiture individuel vers des modes doux.

Cette dépendance vis-à-vis de la voiture particulière fragilise le budget des ménages du PETR, alors même que 30 % des dépenses y sont consacrées, en comptant le budget carburant et tous les frais associés (entretien du véhicule, assurance notamment). Une hausse des coûts des carburants est dès lors susceptible de se traduire par des mutations importantes quant au choix d'habiter certains territoires.

Quelques chiffres :

⇒ Part modale des déplacements domicile-travail PETR, actifs occupés de 15 ans ou +

Mode de déplacement	2008	2018
Pas de transport	14.2%	8.0%
Marche à pied		5.5%
Vélo (y compris à assistance électrique)	4.5%	1.5%
2 roues motorisés		1.3%
Voiture, camion, fourgonnette	79.5%	82.0%
Transports en commun	1.8%	1.7%

⇒ 59% des actifs occupés de 15 ans ou + du PETR se déplacent hors de leur commune de résidence pour aller travailler, contre 56,2% en 2008.

## 4.2 - Téléphonie mobile et couverture numérique : un déploiement inégalitaire

L'accès au numérique est perçu comme une problématique forte du territoire par ses acteurs. De nombreuses communes rurales ne bénéficient toujours pas d'une couverture téléphonie mobile satisfaisante (zone grise) permettant les usages et applicatifs de l'internet mobile, comme l'a révélé une étude conduite par le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en 2017-2018. La situation semble aujourd'hui s'améliorer peu à peu, avec 207 sites d'opérateurs sur le territoire (total pour les 4 opérateurs) au 30 septembre 2021 (comprenant 40 sites équipés en 5G), contre 172 sites au 30 juin 2019. La situation reste cependant variable selon les opérateurs : si certaines zones n'apparaissent plus « grises » aujourd'hui, cela ne constitue pas la garantie qu'un accès mobile puisse se faire avec l'ensemble des opérateurs, certaines zones étant accessibles avec un ou plusieurs d'entre eux et pas avec d'autres

La couverture par la fibre optique se développe par ailleurs lentement avec un taux global de couverture des locaux s'élevant à 62 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 contre 43% un an auparavant. Cette évolution reste cependant en trompe l'œil pour le territoire, car en raisonnant en nombre de communes cette fois et non pas en nombre de locaux, sur les 90 communes du PETR, 46 d'entre elles ne sont pas du tout raccordées à la fibre soit 51% des communes

## 5) Habitat : une offre vieillissante, voire inadaptée à la demande et un fort taux de vacance

L'habitat du territoire se caractérise par un bâti dégradé ou mal entretenu qui renvoie en premier lieu à une image peu attractive selon les acteurs du territoire. Ce constat trouve une explication dans le taux de vacance très important des logements sur le territoire : il était de 16,52 % sur le PETR au 01/01/2018 . A titre de comparaison, le taux de vacance dans le département de l'Allier était de 14,6 % à cette même date et de 8,5 % en région Auvergne-Rhône-Alpes. Qui plus est, ce taux de vacance est en très forte progression sur le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avec une augmentation en valeur absolue de + 2,56 % sur les 5 dernières années (taux de vacance de 13,96 % en 2013).

Cette situation varie selon le type de commune au regard de la typologie de l'armature territoriale du SCOT. Ainsi, le taux de vacance stagne en dessous des 10 % dans le périurbain ; contre une hausse de 4 % en 5 ans dans le cœur urbain, avec un taux à 18,19 %.

Le nombre de logements vacants a donc très fortement augmenté. Concernant les autres types de logements à l'échelle du PETR, une baisse de 2,01 % du nombre de résidences principales est ainsi constatée, contre une hausse de 0,73 % des résidences secondaires.

En quelques chiffres

Totaux Résidences principales par Zone SCoT					Totaux Résidences Secondaires par Zone SCoT				
	RP_2013	RP_2018	Ecart nb	Ecart %		RS_2013	RS_2018	Ecart nb	Ecart %
Total Cœur Urbain	29284	27922	-1362	-4,65%	Total Cœur Urbain	714	992	278	38,91%
Total Communes rurales	8998	9012	14	0,16%	Total Communes rurales	2523	2291	-232	-9,19%
Total Périurbain	7869	8112	242	3,08%	Total Périurbain	351	356	5	1,39%
Total Pôles Intermédiaires	6933	6972	39	0,57%	Total Pôles Intermédiaires	1150	1134	-17	-1,44%
<b>PETR</b>	<b>53084</b>	<b>52019</b>	<b>-1066</b>	<b>-2,01%</b>	<b>PETR</b>	<b>4738</b>	<b>4773</b>	<b>35</b>	<b>0,73%</b>

Totaux Taux de Vacance par Zone SCoT			
	TVAC_2013	TVAC_2018	Ecart nb
Total Cœur Urbain	14,18%	18,19%	4,01%
Total Communes rurales	15,71%	17,34%	1,63%
Total Périurbain	9,64%	9,74%	0,09%
Total Pôles Intermédiaires	14,81%	15,86%	1,05%
<b>PETR</b>	<b>13,96%</b>	<b>16,52%</b>	<b>2,56%</b>

## 6) Patrimoine : un territoire aux nombreuses richesses naturelles, paysagères, artistiques et culturelles

Les trames verte et bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) constituent un véritable produit d'appel pour le territoire. Le PETR « entièrement » structuré par le Cher et sa vallée qui en constitue l'armature territoriale ; il est également couvert d'un réseau et d'une multitude d'étangs qui ont permis son essor industriel.

Le diagnostic mené lors de l'élaboration du plan de paysage en 2021 a mis en évidence l'importance et la diversité du patrimoine naturel et culturel de la vallée du Cher et de la Combraille :

- ⇒ par la présence des gorges du Cher et des vallées sauvages à proximité immédiate des secteurs urbanisés
- ⇒ par la présence de reliefs structurants dessinant les horizons du territoire et offrant des points de vue majeurs sur les paysages (coteaux de la vallée du Cher, balcon de la plaine de la Meuzelle, lignes de crêtes de la Combraille, ...);
- ⇒ par la présence du Cher et du Canal de Berry qui juxtaposent deux paysages patrimoniaux, l'un naturel, l'autre ouvragé, contrastés tout au long de la vallée du Cher à l'aval de Montluçon. Le Canal de Berry constitue un élément majeur du patrimoine culturel et économique de la vallée, à présent aménagé en voie verte de Montluçon à Vallon-en-Sully interconnectée vélo route (en amont- transversalité et aval) sur l'axe de la Vallée du Cher ;
- ⇒ par la présence d'un patrimoine remarquable composé de nombreux châteaux, de sites Patrimoniaux Remarquables (Montluçon, Nérès-les-Bains, Huriel, Hérisson,...), auxquels s'ajoutent plusieurs sites inscrits ou classés au titre des paysages ;
- ⇒ par la présence d'un patrimoine bâti traditionnel, fermes isolées, bâti rural en centre bourgs, petit patrimoine etc...
- ⇒ par l'héritage industriel encore visible notamment aux abords de Montluçon ou Commentry. La mémoire de ce patrimoine économique fait l'objet d'une valorisation au Musée du Canal de Berry à Audes, mais en d'autres lieux du territoire ;
- ⇒ par la présence du bocage (Bocage de la Basse Combraille du 12<sup>ème</sup> siècle au sud et Bocage Bourbonnais du 18<sup>ème</sup> siècle) qui façonne le paysage et préserve la qualité prairiale et les continuités écologiques sur le territoire. Un observatoire lui est dédié à la Maison de la Combraille à Marcillat-en-Combraille ;
- ⇒ par la présence de la forêt de Tronçais, héritage de l'exploitation et économie du bois depuis Colbert : d'une superficie de 11 000 ha, elle constitue la plus belle chênaie d'Europe par son mode régénération et la qualité de son bois de chêne pour la merranderie et pour le vieillissement des vins et alcools issus de productions de divers continents.

Ces éléments tissent la trame paysagère et patrimoniale du territoire et racontent leur épaisseur historique. Ils révèlent par là son identité et ancrent son attractivité. L'absence de reconnaissance de leur valeur paysagère ou patrimoniale, le manque de protection ou de mise en valeur de ces sites ou édifices patrimoniaux et de leurs abords, contribuent à leur dégradation ou fragilisation.

Il existe également sur le territoire un véritable potentiel « Culture – Art de vivre » basé sur les villages et cœurs de ville remarquables, ainsi que le spectacle vivant : les villages médiévaux (Ainay-le-Château, Huriel, Hérisson, la cité médiévale de Montluçon avec son Musée des musiques populaires), et le patrimoine thermal (Nérès-les-bains). De nombreuses compagnies professionnelles sont présentes, dont le centre dramatique national (CDN) des Ilets à Montluçon, Le Cube et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat en Combraille, Entract' à Commentry etc.), ainsi que des résidences d'artistes de plasticiens. Cette offre s'avère néanmoins peu visible aux habitants du territoire et impacte insuffisamment l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants, entrepreneurs culturels, étudiants et touristes.

En quelques chiffres :

- ⇒ 118 monuments historiques (60 communes concernées)
- ⇒ 124 immeubles classés ou inscrits au titre du Patrimoine (55 communes)
- ⇒ 6 sites classés et 11 sites inscrits au titre du Patrimoine et du Paysage (17 communes)
- ⇒ 3 zones classées en site d'Intérêt communautaire par le réseau Natura 2000
- ⇒ présence de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type 1 (forêts dont la forêt de Tronçais) et de type 2 (étangs, forêts, prairies humides)

## **7) Energies renouvelables**

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher est un territoire à dominante rurale présentant une faible densité de population et un volume important en surface naturelles, agricoles et forestières. Dès lors, il présente certaines caractéristiques favorables au développement des ENR au vu des enjeux techniques pris en compte par les développeurs pour ce type de projets.

L'ensemble des EPCI du PETR se sont engagés dans des démarches d'élaboration d'un PCAET, avec des objectifs ambitieux de développement des ENR, au-delà même des objectifs inscrits au SRADDET.

Une forte pression s'exerce de ce fait sur les collectivités du PETR pour le développement de ces projets. Pour autant, les acteurs partagent le constat que le territoire n'est pas aujourd'hui prêt à accueillir un volume aussi important de projets, au regard de différents éléments que ce soit, par exemple, de la capacité des réseaux ou bien des projets territoriaux.

## Article 2 – Ambition du territoire du PÉTR de la Vallée de Montluçon et du Cher : le projet de territoire 2021-2027 « Et si on habitait là ? »

« Habiter » est un processus actif où, tour à tour, l'individu façonne et se laisse façonner par son environnement. C'est l'interaction, dans un espace délimité, de la sphère du collectif et du public avec celle du personnel et l'individuel. L'espace dont on parle devient alors plus qu'un simple « décor ». Il s'agit, à part entière, de l'un des éléments qui, au-travers son projet de vie, structurent l'individu, individu et expérience de vie qui, à leur tour, impactent le territoire. Habiter, c'est donc faire le territoire.

Habiter, c'est vivre avec le territoire et le façonner ; et accepter également qu'il nous façonne. C'est par cette approche que le nouveau projet de territoire du PÉTR de la Vallée de Montluçon et du Cher : « Et si on habitait là ? » a été construit en 2019-2020.

La démarche, animée avec l'appui des services de l'Etat et du CEREMA, a permis d'explorer, au-travers une approche sensible et participative, les caractéristiques et les enjeux du bassin de vie montluçonnais et de la vallée du Cher. A partir d'un autodiagnostic et d'un travail prospectif, acteurs et élus des 90 communes du territoire ont dégagé les orientations prioritaires se traduisant dans le projet pour la période 2021-2027.

*« Un territoire paisible et accueillant où il fait bon vivre ensemble. Une île un peu isolée des voies commerciales où ceux qui accostent ont envie de rester. Une île déserte ? Non, un lieu riche et plein de vitalité, de solidarité où chacun peut trouver sa place à travers de nouveaux modes d'organisation. Un lieu qui attire par la qualité de son cadre de vie et où, loin du stress de la métropole, l'on peut prendre le temps de respirer, regarder autour de soi... et profiter de la vie. En somme, un territoire idéal pour attirer, par exemple, de jeunes retraités et sur lequel il y a matière à développer les services liés à la Silver Economy. »*

S'il ne s'agit là que de l'un des récits retenus dans le cadre de la restitution du processus d'élaboration du projet de territoire organisée le 24 février 2020, il reflète le processus de construction partagé avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État... – à raison de la mobilisation de 2 acteurs par communes du territoire et de l'ensemble des EPCI.

Conscients des difficultés du territoire développées dans le cadre du diagnostic, les acteurs ont tissé un récit sur le territoire résolument positif et empreint de sens quant à son identité. Il se traduit de manière opérationnelle dans les axes stratégiques développés dans le présent contrat, chaque axe reposant sur une analyse sensible et éclairée technique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire.

Le projet de territoire du PÉTR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher « Et si on habitait là » porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable.

La vision stratégique du territoire constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Elle est évolutive et prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

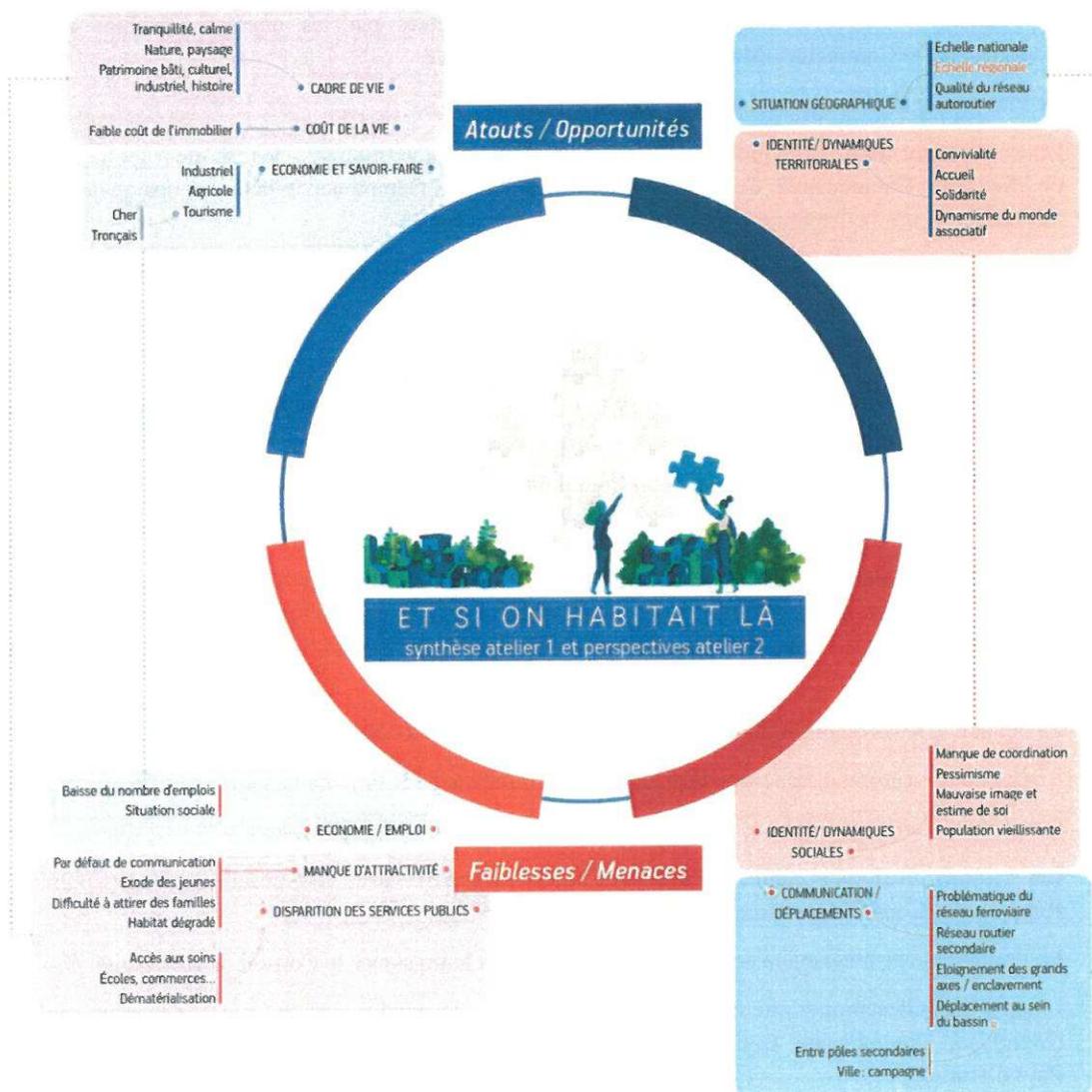
Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire élaboré en 2019-2020 et présenté lors de la restitution collective du 24 février 2020 :

- **Orientation 1 : Un territoire à taille humaine**
- **Orientation 2 : Un territoire accueillant et de partage**
- **Orientation 3 : Un territoire responsable**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Chaque orientation stratégique s'appuie sur l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire présentée ici et reprise dans chacune de leur fiche descriptive.



## Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Le présent contrat s’appuie sur les dispositifs contractuels dont le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher, ainsi que les collectivités de son territoire, font partie :

- ⇒ Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Montluçon
- ⇒ Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Commentry, Montmarault, Nérès-les-Bains, Cosne d’Allier, Huriel et Marcillat-en-Combraille
- ⇒ Le programme Territoires d’industrie duquel relèvent les intercommunalités de Montluçon Communauté et Commentry-Montmarault-Nérès Communauté
- ⇒ Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Montluçon Rive Gauche, Montluçon Fontbouillant, Montluçon Bien-Assis
- ⇒ Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain engagé sur la commune de Montluçon
- ⇒ Les Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) et Opération Programmées d’Amélioration de l’Habitat - Renouveau Urbain (OPAH-RU) portées par les intercommunalités de Montluçon Communauté et Commentry-Montmarault-Nérès Communauté
- ⇒ Le Plan National de Lutte contre les Logements Vacants
- ⇒ Les conventions territoriales globales signées ou en cours d’élaboration avec la CAF pour les intercommunalités de Montluçon Communauté, Commentry-Montmarault-Nérès Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, la Communauté de Communes Val de Cher
- ⇒ Le Contrat Local de Santé porté par le PETR, en cours d’élaboration avec l’Agence Régionale de Santé et les investissements du Ségur de la Santé au titre du plan de relance
- ⇒ Les Plans Climat Air Energie Territoriaux des cinq intercommunalités
- ⇒ Les initiatives Territoire à Energie Positive (TEPos) et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) de Montluçon Communauté
- ⇒ L’initiative Mobilités Actives (Montluçon Communauté)
- ⇒ L’initiative Logement d’Abord (Montluçon Communauté)
- ⇒ Les contrats territoriaux de rivières Cher Montluçonnois (Montluçon Communauté et Communauté de Communes du Val de Cher) et Œil/Aumance (Commentry-Montmarault-Nérès Communauté, Communauté de Communes du Pays de Tronçais, Communauté de Communes du Val de Cher et Communauté de Communes du Pays d’Huriel)
- ⇒ La démarche Atlas de la Biodiversité (Commentry-Montmarault-Nérès Communauté)
- ⇒ Le Contrat Territorial d’Education Artistique et Culturelle (PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher)
- ⇒ Le Contrat Territoire Lecture (Commentry-Montmarault-Nérès Communauté)
- ⇒ Les contrats territoriaux signés pour chaque intercommunalité avec le Conseil régional (Contrat Ambition Région) et le Conseil départemental (Contrat Territoire Allier)
- ⇒ Le Programme de reconquête des centres villes et centres bourgs avec le Conseil départemental de l’Allier
- ⇒ L’appel à manifestation d’intérêt Zones d’activités prêtes à l’emploi avec le Conseil départemental de l’Allier (Montluçon Communauté, Commentry-Montmarault-Nérès Communauté et Communauté de Communes du Pays d’Huriel)

- ⇒ Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (Leader 2014-2020 pour le Groupe d'Action Locale Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, candidature Leader 2021-2027, candidature Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2021-2027).

#### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe. Chacune d'entre elles reprend, de manière non exhaustive, une liste d'opérations envisagées sur le territoire de maturités différentes.

Les fiches actions sont accompagnées, en annexe, d'une liste non exhaustive et évolutive d'opérations identifiées et leur plan de financement envisagé. Cette liste, ainsi que les opérations identifiées dans chacune des fiches actions, constitue un ensemble d'opérations entrant dans le cadre du CRTE. Elles sont évolutives sur la durée du contrat.

Le financement des opérations accompagnées fait l'objet de la signature d'une convention de financement annuelle entre l'Etat, le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher et les EPCI partenaires.

Les actions accompagnées s'inscrivent dans une stratégie globale de réduction de la consommation du foncier, d'économie des ressources et d'amélioration de l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Elles sont porteuses d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les opérations prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les actions et opérations du contrat feront l'objet d'un travail spécifique de maturation tout au long de ce dernier. Les évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7.

### 4.3. Le plan d'actions décliné par axes stratégiques

- **Orientation 1 : Un territoire à taille humaine**

- Action 1-1 : Dynamiser une économie sociale et solidaire favorisant l'insertion et l'emploi
  - Sous-action 1 : Favoriser les circuits courts et accompagner l'évolution des filières agroalimentaires et l'innovation face aux enjeux climatiques et environnementaux
  - Sous-action 2 : Renforcer la filière du réemploi, sensibiliser à la consommation écoresponsable et à la lutte contre l'obsolescence programmée
- Action 1-2 : Revitaliser les centres villes et centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural
- Action 1-3 : Optimiser les offres de mobilité du bassin de vie et assurer un relais de proximité auprès des populations pour rendre cette offre accessible
- Action 1-4 : Donner vie aux tiers-lieux et maisons de village et accompagner la mise en œuvre de politiques d'accueil sur-mesure pour ces nouveaux lieux hybrides

- **Orientation 2 : Un territoire accueillant et de partage**

- Action 2-1 : Renforcer la démographie médicale et accompagner la mise en œuvre d'outils de prévention pour préserver la santé des habitants
- Action 2-2 : Mobiliser les outils d'observation et l'ingénierie technique et financière nécessaires à une véritable politique d'accueil économique et sociale et accompagner ses projets
- Action 2-3 : Développer les politiques culturelles sur le bassin de vie et mettre en valeur le patrimoine du territoire

- **Orientation 3 : Un territoire responsable**

- Action 3-1 : Préserver la biodiversité et l'identité paysagère
- Action 3-2 : Garantir un aménagement du territoire durable faisant place aux mobilités actives
  - Sous-action 1 : réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR
  - Sous-action 2 : réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables
- Action 3-3 : Impulser de nouvelles pratiques vertueuses et sensibiliser à la consommation frugale
- Action 3-4 : Promouvoir les pratiques associées à la douceur de vivre et au tourisme vert

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, les Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- ⇒ Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- ⇒ Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- ⇒ Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches et dans les tableaux de synthèse des opérations en annexe sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve : de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner le directeur du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en tant que chef de projet responsable du pilotage du CRTE, en charge d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Un cofinancement correspondant à 50% de la quotité de travail du poste dédiée au pilotage du CRTE est assuré par l'Etat sur la durée du contrat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le chef de projet doit se rapprocher des EPCI afin de mobiliser les initiatives locales.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

L'Etat s'engage à mobiliser de manière prioritaire les crédits (DETR, DSIL et France Relance) sur les projets s'intégrant dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

#### **6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **6.5. Financement**

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

L'Etat accompagnera les actions et opérations s'intégrant dans le cadre du CRTE de manière prioritaire. Ce financement s'inscrit dans les règles d'utilisation en vigueur des dotations budgétaires.

Cet accompagnement financement se fera directement auprès des collectivités maîtres d'ouvrages des opérations : commune, EPCI ou PETR selon les cas.

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher ne centralise pas les financements.

### **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

#### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du PETR de la Vallée de Montluçon et de la Vallée du Cher ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher et de chacun des EPCI partenaires, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches relatives aux orientations stratégiques ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions relatives aux fiches actions et aux opérations (évolutions ou ajouts de fiches actions ou inscription de nouvelles opérations).

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi seront définis dans le cadre de l'animation du contrat et feront l'objet d'un partage en comité de pilotage.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

En cas de modification du cadre global du CRTE, le comité de pilotage se réunit pour déterminer les évolutions à retenir.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

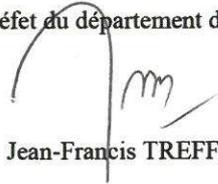
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

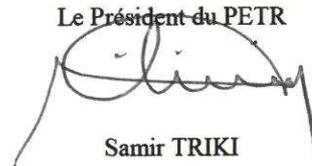
Signé à Montluçon le 15 février 2022

Le Préfet du département de l'Allier



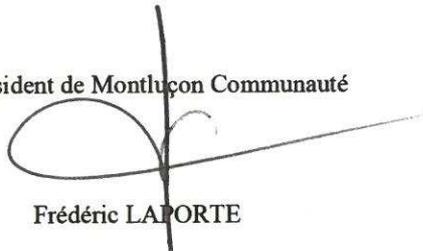
Jean-François TREFFEL

Le Président du PETR



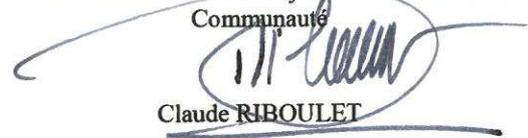
Samir TRIKI

Le Président de Montluçon Communauté



Frédéric LAPORTE

Le Président de Commentry-Montmarault-Néris  
Communauté



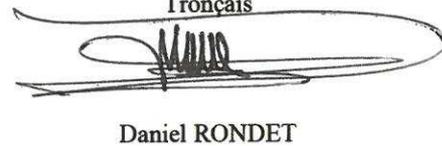
Claude RIBOULET

Le Président de la Communauté de Communes du Pays  
d'Huriel



Jean-Elie CHABROL

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de  
Tronçais



Daniel RONDET

Le Président de la Communauté de Communes  
du Val de Cher



Mohammed KEMIH

## **Sommaire des annexes**

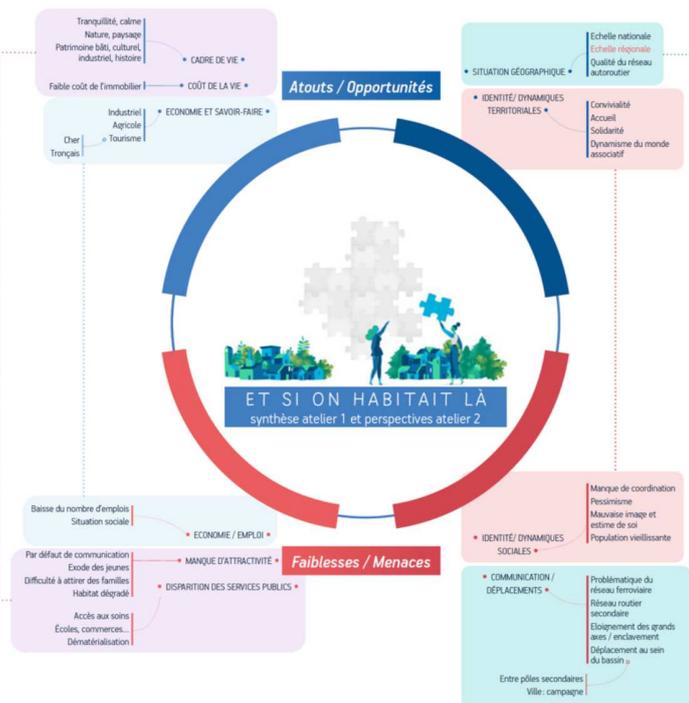
### **Annexes :**

- **Fiches actions par orientations stratégiques**
- **Liste non exhaustive et évolutive des opérations identifiées**



# AXE N°1

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE



## Action 1-1 : Dynamiser une économie sociale et solidaire favorisant l'insertion et l'emploi

**Sous-action 1 : Favoriser les circuits courts et accompagner l'évolution des filières agroalimentaires et l'innovation face aux enjeux climatiques et environnementaux**

**Sous-action 2 : Renforcer la filière du réemploi, sensibiliser à la consommation éco-responsable et à la lutte contre l'obsolescence programmée**

**Action 1-2 : Revitaliser les centres villes et centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural**

**Action 1-3 : Optimiser les offres de mobilité du bassin de vie et assurer un relais de proximité auprès des populations pour rendre cette offre accessible**

**Action 1-4 : Donner vie aux tiers-lieux et maisons de village et accompagner la mise en œuvre de politiques d'accueil sur-mesure pour ces nouveaux lieux hybrides**



### Mobilité

- Dépendance à la voiture particulière
- Vacance du logement
- Situation économique
- Fragilité des pôles de proximité



- Savoir-faire agricole
- Position de centralité
- Territoire à taille humaine

## AXE N°1

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE

## DYNAMISER UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

EN FAVORISANT L'INSERTION ET L'EMPLOI

### FICHE ACTION N° 1.1

#### DESSCRIPTIF

Les modes de consommation et de production connaissent actuellement une transformation fondamentale. La mutation de l'agriculture vers une agriculture plus raisonnée est, notamment, un processus à l'oeuvre sur le territoire. Outre l'évolution économique qu'elle représente, il s'agit également d'un marqueur fort de l'identité du territoire.

Sous-action 1 : Favoriser les circuits courts et accompagner l'évolution des filières agroalimentaires et l'innovation face aux enjeux climatiques et environnementaux

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher porte depuis 2014 une plateforme collective de promotion du commerce, de l'artisanat, des services de proximité et des produits locaux.

L'animation de cette plateforme a été organisée sur la base de l'enquête menée auprès des AMAP du territoire, couplée avec une étude consommation des ménages en cours. 80 producteurs ou artisans locaux développant de la vente directe en atelier, à la ferme ou sur marchés, ont ainsi été répertoriés. Ce répertoire des producteurs locaux a été édité au format papier et numérique et les points de retrait / dépôt vente ont également été inventoriés.

Une analyse des surfaces disponibles pour favoriser une activité de maraîchage sur le territoire a été conduite à l'échelle du PETR (projet de « pépinière d'activités maraîchères »).

Devant l'évolution des modes de consommation, le PETR va travailler sur la durée du contrat en lien avec les EPCI du territoire, à l'évolution de sa plateforme pour répondre aux mieux aux attentes de la population et favoriser l'accès aux productions locales.

Parallèlement, un objectif est de développer les plans d'alimentations territoriaux sur le territoire, à partir des démarches entreprises par les EPCI et dans l'optique d'avoir une réflexion à l'échelle globale du PETR.

Sous action 2 : Renforcer la filière du réemploi, sensibiliser à la consommation éco-responsable et à la lutte contre l'obsolescence programmée

L'étude de faisabilité pour un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) entreprise en 2019 a été finalisée en 2020. Ainsi, les cadres de gestion d'un dispositif PLIE ont pu être précisés. Les actions pouvant émerger dans ce cadre devront aussi être accompagnées.

Les besoins constatés en animation sur ces thématiques engagent à créer un poste de chargé de mission au sein du PETR ayant pour objectif de monter des actions en lien avec le réseau de l'emploi et de l'insertion au profit des demandeurs d'emploi du territoire en mobilisant les fonds FSE possibles.

Par ailleurs, le projet d'insertion « Forges d'Avenirs » du PETR, mis à l'arrêt en 2020, représente d'autant plus un intérêt pour le territoire dont la situation économique et sociale se trouve affaiblie par la crise sanitaire traversée en 2020 et 2021.

Ainsi, la reprise de la création de la recyclerie (en lien avec les acteurs locaux du réemploi), la poursuite et concrétisation de projet de « pépinière d'activités maraîchères », la refonte et la redynamisation du site Achetezmontlucon.fr en soutien du commerce, de l'artisanat et des producteurs locaux, une réflexion globale sur l'accompagnement des filières économiques vers une production « durable » par le biais de l'innovation et de l'adaptation aux changements climatiques sont autant de thématiques qui convergent vers la création d'une mission dédiée devant porter des fruits visibles sur le territoire dans les années à venir.

Le projet territorial vise ainsi, à partir d'une mission créée en 2022 et portée par le PETR, d'avoir une démarche d'animation et de réflexion sur les activités de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire (EPCI, communes et associations) tant sur les aspects de l'emploi et de l'insertion que sur les filières de l'économie sociale et solidaire de l'économie circulaire.

#### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- ✓ Développement des plans d'alimentation territoriaux (PAT) à partir des réflexions territoriales par EPCI et préfiguration d'un PAT à l'échelle du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher
- ✓ Poursuite du projet « pépinière d'activités maraîchères »
- ✓ Refonte et redynamisation de la plateforme de soutien au commerce, à l'artisanat et aux producteurs locaux

Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 1-1 : Dynamiser une économie sociale et solidaire en favorisant l'insertion et l'emploi.

Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région		Département		Etat		Europe		Autres	
2022 / 2024	PETR	Développement des plans d'alimentation territoriaux (PAT) à partir des réflexions territoriales par EPCI et étude de préfiguration d'un PAT à l'échelle du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	30 000 €	6 000 €	20%							24 000 €	80%		
2022 / 2024	PETR	Animation économie sociale et solidaire et insertion par l'emploi : aide à la structuration des circuits courts, alimentation territoriale, insertion par l'emploi (maraîchage, matériel scénique, etc.), soutien au commerce, à l'artisanat et aux producteurs locaux, etc.	150 000 €	30 000 €	20%							120 000 €	80%		
2022-2024	Communauté de Commune du Pays d'Huriel + Commune + PETR	Création d'une zone de maraîchage sur le site de la zone d'activité d'Huriel	370 000 €	74 000 €	20%							296 000 €	80%		
2022-2026	Communauté de communes Val de Cher	Pour une agriculture résiliente et une consommation locale (périmètre intercommunal)	en cours d'évaluation	A définir											

## AXE N°1

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE

## REVITALISER LES CENTRES VILLES ET CENTRES-BOURGS

VIA UNE APPROCHE STRATÉGIQUE ET PARTICIPATIVE PERMETTANT DE RENFORCER LEUR RÔLE DE CENTRALITÉ EN MILIEU RURAL

### FICHE ACTION N° 1.2

#### DESSCRIPTIF

Le territoire du PÉTR de la Vallée de Montluçon et du Cher, organisé autour de la ville centre et maillé de 9 pôles intermédiaires, présente une attractivité tant économique, que résidentielle fragilisée.

Devant des constats similaires à l'échelle départementale - baisse démographique, économie fragile, forte présence de logements vacants en centre-bourg, difficultés et vacances commerciales, etc. - l'État et le Département de l'Allier mènent une action conjointe destinée à revitaliser les centres-bourgs. Il s'agit de continuer et de conforter les efforts tendant à accroître l'efficacité des actions menées grâce à une mise en cohérence de l'ingénierie et des moyens financiers.

Le PÉTR de la Vallée de Montluçon et du Cher s'inscrit dans le programme « petites villes de demain » déployé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et dans le dispositif de « reconquête des centres villes et centres bourgs » (RCVCB) initié en 2018, par le Conseil départemental.

L'ambition des démarches est de permettre aux territoires de s'inscrire dans un mouvement de relance et de les accompagner dans la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente. Le rôle du PÉTR de la Vallée de Montluçon et du Cher est dans ce cadre de participer à l'infusion de cette politique au sein des collectivités de son territoire.

A cette occasion, il s'agit de répondre à l'émergence de nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographiques, numériques et de développement territorial.

La force de la démarche impulsée par le Département de l'Allier et l'État repose, notamment, sur son caractère partenarial : au-delà des initiateurs du dispositif (État, Département), cette démarche est constituée, selon les besoins et les thématiques, d'un ensemble de partenaires (Région, EPF Auvergne, CAUE, ADIL, ATDA, Chambres

consulaires, Agence de l'eau, Banque des territoires, ADEME, CEREMA, PÉTR de la Vallée de Montluçon et du Cher), combinant leurs moyens, leurs offres, leurs compétences et mobilisables selon les besoins. Au niveau local, la MISA – mission interservices de l'aménagement – est également un des instruments.

Au titre de son animation du GAL, le PÉTR de la Vallée de Montluçon et du Cher assure, à son niveau, le lien avec les fonds européens LEADER, la revitalisation des centres-bourgs constituant un axe essentiel de celui-ci. Au titre du portage d'une stratégie globale dans le cadre du SCoT, il participe à la diffusion des bonnes pratiques entre collectivités et assure la cohérence globale des démarches.

#### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- ✓ Démarche « Cœur de Ville » de Montluçon et opérations de « C Montluçon »
- ✓ Démarches « Petite ville de demain » et « Revitalisation centres-villes / centre bourgs » du département de l'Allier pour les communes de :
  - Commentry
  - Cosne d'Allier
  - Montmarault
  - Nérès-les-Bains
  - Marcillat-en-Combraille
  - Huriel
- ✓ Démarches de revitalisation des centres-bourgs (action de Commentry Montmarault Nérès Communauté, revitalisation de Cérilly avec l'appui de l'ANCT)



## AXE N°1

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE

OPTIMISER LES OFFRES DE MOBILITÉS DU BASSIN DE VIE  
ET ASSURER UN RELAI DE PROXIMITÉ AUPRÈS DE LA POPULATION POUR RENDRE CETTE OFFRE ACCESSIBLE

## FICHE ACTION N° 1.3

### DESRIPTIF

Le territoire du PETR présente une forte dépendance à la voiture particulière. Ce phénomène, qui tend à s'amplifier à l'avenir, est de nature à bouleverser les équilibres territoriaux dans les années à venir, dans un contexte de renchérissement du coût des énergies.

Le PETR mène une démarche visant à la constitution d'une plateforme de mobilité. Il a ainsi conduit une analyse des besoins sociaux du territoire et un diagnostic mobilité, conduisant à la mise en place d'un applicatif numérique.

Ce travail se poursuivra, en lien avec les collectivités compétentes, de manière à faire émerger de nouvelles solutions de mobilité, à organiser et à développer une offre diversifiée de mobilité, et à déployer les moyens d'information et de formation pour en favoriser les utilisations et les utilisateurs, en s'adressant en priorité aux publics les plus vulnérables.

L'ensemble de ces démarches doivent se nourrir des actions également engagées par les collectivités compétentes en matière de mobilité, au 1er rang desquelles Montluçon Communauté, porteuse de démarches et de projet structurants tels que la création de plateforme d'échanges multimodale de Montluçon et l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives.

Par ailleurs, à l'aune de ces enjeux, le PETR a lancé en 2020 une démarche d'élaboration d'un plan de paysage dont l'axe central est la question de l'écomobilité. Le diagnostic mené dans ce cadre a mis en évidence l'importance du déplacement multimodal et mutualisé entre usagers pour la vallée du Cher et de la Combraille :

- ➔ pour les modes doux en agrégeant déplacements quotidiens et de loisirs
- ➔ par un réseau vélo sur les voies vertes caractérisées par de longues distances en site dédié
- ➔ par des séquences mixtes (vélo-voiture) sur les voies partagées ne présentant cependant pas de continuités faisant réseau
- ➔ par un réseau bus à l'échelle de Montluçon Communauté desservant les polarités et adapté à la semaine comme au week-end par une desserte en train peu fréquente et donc principalement utilisée par des publics ciblés
- ➔ par un déplacement automobile à la demande, offre bénévole et solidaire, organisée par Montluçon Communauté à partir des bourgs et petites villes
- ➔ par l'héritage et le maillage de lieux d'intermodalités faisant relais le long du canal et des anciennes voies ferrées.

Ces éléments tissent la trame du réseau d'écomobilité. L'absence de continuité et de connexion du déplacement doux, le manque de sécurité aux croisements ou sur les routes principales, la faiblesse de l'intermodalité contribuent à décourager la pratique du vélo et de la marche au profit du déplacement automobile y compris pour des déplacements courts.

La fiche action 1-3 identifie ainsi quatre sous-actions visant à relier, requalifier, réaménager, reconverter le réseau viaire et l'espace public qui font l'expérience du paysage en mouvement et participent à renforcer l'attractivité du territoire :

- ➔ Reconvertir pour la marche et le vélo les grandes infrastructures déclassées (canal et voie ferrées) en tirant partie de leur réseau longue distance
- ➔ Augmenter la capillarité du territoire et son rayonnement
- ➔ Améliorer le paysage et la sécurisation du réseau urbain et routier au profit des cyclistes et piétons

Une des actions concrètes pouvant être imaginée dans ce cadre consiste en la réalisation d'un schéma des mobilités et des itinérances douces à l'échelle du PETR. Il s'agirait, de disposer d'un inventaire précis de l'ensemble des itinéraires, et de travailler, en lien avec les collectivités, aux pistes de développement (réinvestissement du réseau de voies vertes).

### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- ✓ Poursuite du travail sur la plateforme de mobilité à l'échelle du PETR
- ✓ Coordination des actions et charte de développement des mobilités actives et itinérances douces à l'échelle du PETR
- ✓ Voies vertes : Montluçon/Evaux-les-Bains, réflexion autour d'un projet de liaison entre Moulins et Montluçon via Nérès-les-Bains
- ✓ Liaisons cyclables : berges du Cher/Canal de Berry
- ✓ Pôle d'échanges multimodal de Montluçon
- ✓ Schéma directeur Vélo de Montluçon Communauté
- ✓ Mise en place d'une navette entre Nérès et Montluçon

Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 1-3 : Optimiser les offres de mobilité du bassin de vie et assurer un relais de proximité auprès des populations pour rendre cette offre accessible. Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région		Département		Etat		Europe		Autres	
2022/2023	PETR + EPCI	Coordination des actions et charte de développement des mobilités actives et itinérances douces à l'échelle du PETR	30 000 €	6 000 €	20%							24 000 €	80%		
2022-2026	Communauté de communes Val de Cher	Démarche de mobilité en milieu rural (liens voie verte / ferroviaire notamment)	Besoin d'accompagnement France mobilité pour un diagnostic à l'échelle de l'intercommunalité												
2022-2024	Communauté de Commune du Pays d'Huriel + Communes	Pays d'Huriel – Mobilité : aide de covoiturage, véhicule électrique	A définir												
2022/2023	Montluçon Communauté	Voies vertes Montluçon/Evaux-les-Bains	3 500 000	A définir				1 063 200	30%	A définir					
2022/2023	Montluçon Communauté	Schéma directeur vélo	1 000 000	A définir				300 000	30%	A définir					
2022/2023	Montluçon Communauté	Pôle d'échange multimodal	396 000	A définir				118 800	30%	A définir					
2022/2023	Montluçon Communauté	Projet de liaison cyclable centre ville - complexe sportif la Loue	167 000			33 400	20%	50 100	30%	50 100	30%				
2022/2023	Montluçon Communauté	Projet de liaison cyclable berges du Cher/Canal de Berry	387 500	A définir				116 250	30%	A définir					
2022	Montluçon Communauté	Mise en place d'une navette saisonnière entre Nérès-les-Bains et Montluçon	150 000	A définir				45 000	30%	A définir					
	Montluçon / Montluçon Communauté	C Montluçon : Aménagement pont Saint Pierre	100 000	A définir				30 000	30%	A définir					

## AXE N°1

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE

## DONNER VIE AUX TIERS-LIEUX ET MAISON DE VILLAGE

ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES D'ACCUEIL SUR-MESURE POUR CES NOUVEAUX LIEUX HYBRIDES

### FICHE ACTION N° 1.4

#### DESSCRIPTIF

Lors de l'élaboration de son projet de territoire en 2019-2020 et dans le cadre de l'élaboration de sa candidature Leader 2014-2020, les processus participatifs menés par le PETR ont révélé une demande de nouvelles formes d'organisation de la participation citoyenne au-travers, notamment, d'équipement de type « maisons de village », tiers-lieux, ainsi que de nouveaux espaces sociaux et citoyens connectés (assimilable à des conseils citoyens) support d'émergence de nouvelles initiatives locales.

Ces demandes émanent majoritairement des territoires ruraux du PETR parfois couplées avec le besoin d'un service culturel ou social en direction des habitants pour y développer une fonction ressource (pouvant être numérique), d'information ou de partage d'expériences.

Les projets d'équipements numériques innovants doivent également être accompagnés sur le territoire pour lui permettre de prendre le virage des grandes transformations numériques et écologiques, que ce soit dans ces lieux hybrides ou encore dans les établissements scolaires ou de formation.

#### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- Aménagement d'espaces jeune et/ou cafés associatifs
- Aménagement d'espaces de coworking et fablab
- Aménagement de tiers-lieux
- Projets d'équipements numériques innovants

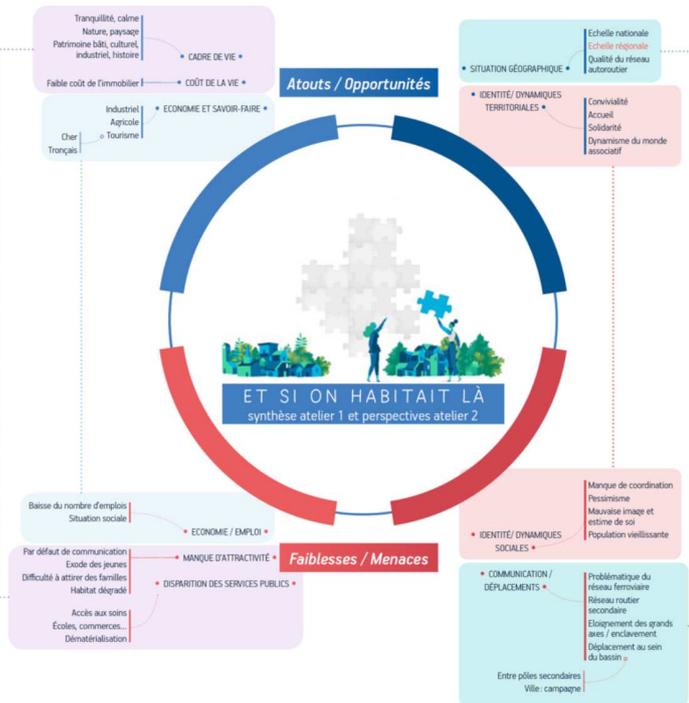
Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 1-4 : Donner vie aux tiers-lieux et maisons de village et accompagner la mise en œuvre de politiques d'accueil sur-mesure pour ces nouveaux lieux hybrides. Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région		Département		Etat		Europe		Autres	
2022/2024	Huriel	Aménagement d'une médiathèque et d'une salle pour les jeunes ou café associatif	480 000 €												
2022/2023	Cérilly	Aménagement espace "Coworking"	484 200 €	61 716 €	21%			88 609 €	30%	132 913 €	45%	12 124 €	4%		
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Schéma directeur équipement numérique éducatif	20 000 €	4 000 €	20%							16 000 €	80%		

# AXE N°2

## ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE

# ACCUEILLANT ET DE PARTAGE



**Action 2-1 : Renforcer la démographie médicale et accompagner la mise en œuvre d'outils de prévention pour préserver la santé des habitants**

**Action 2-2 : Mobiliser les outils d'observation et l'ingénierie technique et financière nécessaires à une véritable politique d'accueil économique et sociale et accompagner ses projets**

**Action 2-3 : Développer les politiques culturelles sur le bassin de vie et mettre en valeur le patrimoine du territoire**



**Diminution de la population  
Vieillesse de la population**



**Convivialité  
Solidarité  
Richesses patrimoniales et ancrage  
de la culture dans le territoire**



## AXE N°2

### ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE

# ACCUEILLANT ET DE PARTAGE



## RENFORCER LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS DE PRÉVENTION POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS

### FICHE ACTION N°2.1

#### DESSCRIPTIF

Le territoire du Bassin de Santé Intermédiaire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souffre d'une dégradation de l'offre médicale liée à plusieurs facteurs dont l'un est le départ en retraite sans remplacement d'une génération de médecins libéraux dont les confrères restant en exercice peinent à absorber la patientèle. Les réponses à cette dégradation sont à développer à l'échelle du Petr en lien étroit avec les plateaux techniques du BSI.

Elles doivent comporter l'accompagnement et l'incitation au regroupement des professionnels « existants », tout en menant un travail de long terme de prospection et d'accompagnement des internes, à fixer durablement sur le BSI. Le territoire du PETR souffre d'un manque d'attractivité malgré le volontarisme des décideurs locaux, le seul immobilier de santé ne concourt pas à la restauration de l'offre de soins de 1er recours. Conjointement est à développer la promotion d'une offre d'accueil de professionnels de santé par différents outils et démarches favorisant leur installation.

#### L'immobilier de Santé :

Devant faire face à la nécessité de maintenir et d'améliorer l'offre de soins pour leurs usagers, les collectivités s'engagent dans l'implantation, l'aménagement, voire le renforcement d'équipements mutualisés pour l'exercice en mode regroupé à destination des professionnels de santé afin de faciliter dès aujourd'hui l'accès aux soins des populations et de préparer, pour demain, les conditions favorables à l'installation de nouveaux médecins.

A ce titre, deux types de projets sont à distinguer : les projets de création de Maisons de Santé (visant à créer une nouvelle offre) devant se fonder sur un engagement préalable de professionnels de santé et les projets d'extension d'équipements existants (visant à répondre à une demande croissante par redéploiement) sur un même site ou en relais territorialisé d'un pôle existant.

#### Coordination Santé du Bassin de Santé Intermédiaire :

Le PETR concourt à assurer, en partenariat avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé, la Mission Accueil de l'Allier, les professionnels de Santé (au travers de la Fédération MSP et des structures hospitalières publiques et privées du territoire) et

tous les partenaires du secteur médico-social, la mise en cohérence des projets développés et portés par les collectivités et par les acteurs de projets d'initiatives privées qui sont également associés aux travaux menés par le PETR. Cette implication dans la coordination Santé du territoire du BSI se concrétise par le travail mené avec l'ARS sur l'élaboration d'un Contrat Territorial de Santé à l'échelle du PETR (selon plusieurs axes dont : l'installation des professionnels de santé, le parcours de santé, la prévention, l'accès aux soins des personnes vulnérables et l'innovation).

#### Analyse des besoins sociaux :

La mission de coordination santé à l'échelle du BSI confiée au PETR en partenariat avec l'ARS sera poursuivie, de même que la prospection de professionnels de santé, la promotion des offres d'installation de l'ensemble du BSI et l'accompagnement vers la structuration de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé. Outre l'ingénierie du PETR déployée en ce sens, des actions visant à permettre l'accueil, favoriser l'installation et la mobilité des professionnels de santé seront mises en place et financées courant 2022. La mission de promotion se poursuivra avec la diffusion des outils de présentation du territoire et de l'offre d'installation.

#### Investissements :

Outre les investissements structurants du plan de relance relatifs au Ségur de la Santé, l'Etat s'engage d'ores et déjà à financer les investissements du quotidien et le financement des investissements courants identifiés dans le cadre du Ségur de la santé sur le PETR de Montluçon et de la Vallée du Cher.

#### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- Animation et aides à l'installation des professionnels de santé
- Investissement du quotidien - Ségur de la santé
- Investissement courant - Ségur de la santé
- Projets de recherche : accompagnement de l'Allier sur l'accès à la santé et télé-médecine



## AXE N°2

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DE PARTAGE



**MOBILISER LES OUTILS D'OBSERVATION ET L'INGÉNIERIE**  
TECHNIQUE ET FINANCIÈRE NÉCESSAIRE À UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'ACCUEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
ET ACCOMPAGNER LES PROJETS

## FICHE ACTION N°2.2

### DESRIPTIF

Le projet de territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher prend appui sur un diagnostic sensible qui a permis d'explorer toutes les dynamiques du territoire, croisé avec un diagnostic plus quantitatif présenté dans le cadre du CRTE.

Les dynamiques de population, avec notamment sa décroissance constatée depuis plusieurs années et son vieillissement font partie des enjeux majeurs à relever, tout comme la question de l'emploi qui est étroitement liée à l'attractivité du territoire.

La préservation de l'emploi sur le bassin Montluçonnais fait à ce titre partie des priorités. Le territoire possède à ce titre de nombreux atouts présents dans ses filières industrielles et technologiques et d'un potentiel de formation post-bac qui permet au territoire d'aborder les transformations majeures que sont les transitions écologiques et numériques.

#### Economie :

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher se caractérise par une économie qui est reliée aux industries concentrées sur les pôles urbains et aux entreprises et activités de services qui maillent le territoire, ainsi qu'à l'activité économique que représente le tourisme de pleine nature. Ainsi, l'accessibilité aux services de téléphonie et d'internet mobiles et la couverture réseau représentent un enjeu primordial du développement économique et de la mise en tourisme du territoire.

Pour permettre au territoire de s'engager dans une période de profondes transformations, il est nécessaire de préparer les choix d'investissement stratégiques majeurs, au service des entreprises et d'une ambition écologique forte, pour mieux produire, mieux vivre. Il s'agit à la fois de rattraper le retard dans certains secteurs historiques et de donner un temps d'avance en créant de nouvelles filières industrielles et technologiques pour accompagner les transitions écologiques et numériques.

Il existe également des enjeux forts concernant l'évolution des emplois dans le secteur de l'aéronautique et de l'automobile.

De manière transversale à l'ensemble de ces sujets, la mise en œuvre d'une offre de services de prospective de type « Observatoire territorial » en appui aux collectivités, initiée en 2020 et confortée en 2021 sera poursuivie. Il viendra appuyer plusieurs chantiers et les démarches menés sur la durée du CRTE (mise en œuvre du plan de paysage, économie et emploi, étude voie verte Montluçon-Evaux, candidature Leader, etc.).

#### Accueil de population et adaptation aux besoins :

Pour affronter la situation sociodémographique constatée sur le territoire, l'action du PETR s'oriente vers la nécessaire adaptation et modernisation de l'offre de service face à l'évolution des besoins des populations et aux capacités d'action des territoires. Les acteurs locaux s'accordent autour de la volonté d'opérer un saut qualitatif par l'adaptation de cette offre de services

et leurs accès en termes d'information, d'outils numériques, de diversité, de densité et de répartition géographique ; ceci dans un objectif de renforcement de la cohésion territoriale et d'inclusion sociale.

Une partie du programme Leader s'emploie à ces enjeux en orientant son soutien prioritairement en direction des territoires ruraux.

#### Vieillesse de la population :

Afin d'accompagner le vieillissement des populations du territoire du PETR notamment en milieu rural, il convient de développer des réponses nouvelles pour limiter la perte d'autonomie des personnes âgées par une offre d'accueil, de services et d'habitat adaptée aux différentes étapes du vieillissement.

Des territoires s'engagent dans l'expérimentation de l'accueil et de l'habitat seniors : habitat partagé intergénérationnel, accueil seniors en famille, hébergements temporaires pour les personnes encore autonomes mais ayant besoin d'être prise en charge en sortie post-hospitalisation ou pour être déchargées temporairement des tâches du quotidien.

#### Enfance :

Il s'agit d'accompagner les secteurs déficitaires à dominantes péri-urbaine ou rurale en priorisant les actions de mise en réseau coordination des modes de garde (accueil) et la création d'espace et lieux d'échanges Parents-Enfants-Professionnels.

#### Jeunesse :

L'enjeu est de développer les réponses aux aspirations d'autonomie et d'appartenance à des groupes sociaux. L'accès au logement, la culture et le sport en sont des vecteurs.

### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- ✓ Animer l'Observatoire du territoire et le mobiliser à l'appui des projets des collectivités
- ✓ Schémas d'aménagement de zones
- ✓ Accompagner les entreprises aux métiers de demain
- ✓ Requalification et valorisation des friches ; Dépollution des sites
- ✓ Industrie 4.0 (lien entreprises/enseignement supérieur et formation)
- ✓ Equipements numériques innovants pour les établissements scolaires ou de formation

Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 2-2 : Mobiliser les outils d'observation et l'ingénierie technique et financière nécessaires à une véritable politique d'accueil économique et sociale et accompagner ses projets. Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement	Région	Département	Etat	Europe	Autres	
2021-2027	PETR	Animer l'observatoire du territoire et le mobiliser à l'appui des projets des collectivités								
2022-2024	Communauté de Commune du Pays d'Huriel + Commune	Espace Mosaïque d'Huriel : réhabilitation des locaux (maison de retraite)	A définir							
2022-2024	Huriel	Construction de logement pour personnes âgées (habitat intuitif)	2 150 000 €	650000 €					1500000 €	
2021-2022	Communauté de communes Val de Cher	Mise à niveau des réseaux d'assainissements du gîte d'entreprises et de la ZA (Estivareilles / Nassigny)	70 000 €							
2020-2022	Communauté de communes Val de Cher	Hôtel d'entreprises de la Vauvre / aménagements spécifiques (ZA Nassigny)	400 000 €							
2023-2026	Communauté de communes Val de Cher	Extension du Gîte d'entreprises / développement de l'immobilier économique (périmètre intercommunal)	1 000 000 €							
2021-2024	Communauté de communes Val de Cher	Développement d'équipements destinés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (ensemble du périmètre intercommunal )	300 000 €							
2021-2026	Communauté de communes Val de Cher	Sécurisation et développement des infrastructures de l'ALSH (Vaux)	320 000 €							
2021-2026	Communauté de communes Val de Cher	Mise à niveau et sécurisation des équipements numériques de la CCVC/ développement de nouveaux outils (périmètre intercommunal)	Evaluation en cours							
2022-2026	Communauté de communes Val de Cher	Soutien au maintien et au développement des services à la population (périmètre intercommunal)	Evaluation en cours							
2021-2022	Montluçon	Préfiguration du complexe sportif et de loisirs Saint Jean	2 534 920 €			506 984 €	20%			
2021-2023	Université Clermont-Auvergne (site de Montluçon)	Montluçon Campus 2020 (1ere tranche du schéma directeur "campus 2020")	3 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	550 000 €	500 000 €	700 000 €	250 000 €

2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Diagnostic territorial et projet de territoire	40 000 €	8 000 €	20%										
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Création ou extension ALSH Cosne d'Allier	1 000 000 €	200 000 €	20,0%	285 731 €	28,6%	285 731 €	28,6%	142 836 €	14,3%			85 702 €	8,6%
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Réhabilitation collège de Bézenet pour installation ALSH	794 750 €	158 950 €	20%	80 000 €	10%	322 938 €	41%	150 420 €	19%			90 252 €	11%
2022/2023	Commentry Montmarault Neris Communauté	Construction d'un pôle petite enfance, enfance / jeunesse (Montmarault)	800 000 €	160 000 €	20%	130 000 €	16%	130 000 €	16%	140 000 €	18%			240 000 €	30%
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Accueil seniors en famille (Villefranche d'Allier)	350 000 €	70 000 €	20%	124 405 €	36%	155 595 €	44%						
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Résidence seniors / habitat partagé intergénérationnel (Doyet)	580 021 €	116 004 €	20%	225 200 €	39%	238 817 €	41%						
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Hôtel d'entreprises	730 425 €	246 995 €	34%	294 461 €	40%	34 500 €	5%	154 469 €	21%				
2022/2023	Commentry Montmarault Neris Communauté	Schéma d'aménagement de zones	350 331 €	70 067 €	20%			171 662 €	49%	108 602 €	31%				

## AXE N°2

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DE PARTAGE



DÉVELOPPER LES POLITIQUES CULTURELLES  
SUR LE BASSIN DE VIE ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE

## FICHE ACTION N°2.3

### DESRIPTIF

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher possède de nombreuses richesses patrimoniales, qu'elles soient naturelles et paysagères, avec les gorges du Cher et le bocage par exemple, ou bien bâties et historiques, avec notamment le cœur historique de Montluçon et son passé industriel ou encore le patrimoine thermal de Nérès-les-Bains. L'entretien et la valorisation du patrimoine bâti et historique s'inscrivent dans cet effort de mémoire.

Les démarches artistiques sur le territoire peuvent participer à reconnaître, révéler et ainsi protéger son patrimoine. Elles constituent autant de vecteurs permettant de mettre en récit ces éléments qui font sa singularité. En racontant leur histoire et leur trajectoire dans l'espace et le temps, elles ouvrent également la réflexion sur l'identité du territoire et peuvent permettre de penser son avenir.

L'action culturelle est également un vecteur de liens sociaux. En ouvrant des espaces de socialisation sur le territoire, elle lui redonne de l'attractivité.

Le territoire possède à ce titre un véritable potentiel culturel autour des sites remarquables et du spectacle vivant. Il est ainsi possible de penser aux villages médiévaux d'Inay-le-Château, Huriel et Hérisson ainsi qu'à la cité médiévale de Montluçon et son Musée des musiques populaires. De nombreuses compagnies professionnelles sont présentes, dont le centre dramatique national (CDN) des Illets à Montluçon, Le Cube et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat en Combraille, Entract' à Commentry etc.), ainsi que des résidences d'artistes de plasticiens.

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher engagera dès 2022 des actions artistiques et culturelles autour du patrimoine par le biais d'appels à projets ou de résidences. Les objectifs sont à la fois de mobiliser les acteurs du territoire, de le faire rayonner et d'attirer de nouveaux artistes.

Ce travail permettra de poser les jalons d'une réflexion sur une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » et également étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle).

La création de nouveaux services comme la constitution d'un parc mutualisé de matériel scénique à destination des territoires et des acteurs culturels pourrait être menée en 2022 avec l'appui d'une structure d'insertion, dont cette activité pourrait constituer une piste d'insertion pour des demandeurs d'emploi longue durée du territoire.

### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

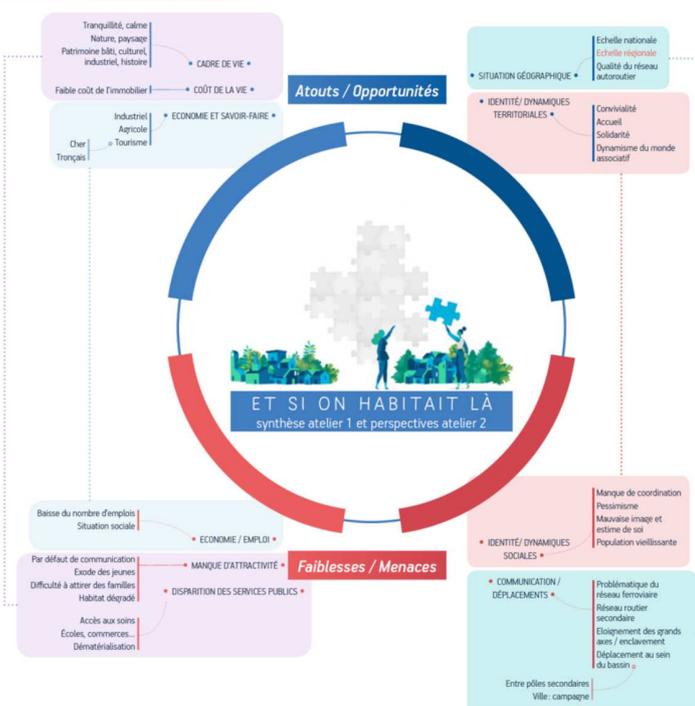
- ✓ Etude de préfiguration d'une CTEAC à l'échelle du PETR en lien avec les démarches des EPCI
- ✓ Etude de préfiguration d'une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »
- ✓ Appel à projets culturels et de résidences artistiques sur le territoire en lien avec la valorisation du territoire
- ✓ Reconquête et réhabilitation patrimoniales
- ✓ Contrat territoire/lecture (territoire de Commentry Montmarault Nérès Communauté)

Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 2-3 : Développer les politiques culturelles sur le bassin de vie et mettre en valeur le patrimoine du territoire. Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement			Région		Département		Etat		Europe		Autres	
2022-2023	PETR + EPCI	Etude et actions de préfiguration d'une labellisation « pays d'Art et d'histoire » et d'une CTEAC à l'échelle du PETR	20 000 €	4 000 €								16 000 €	80%			
2022-2024	PETR	Appels à projets et résidences artistiques et culturelles en lien avec la valorisation du patrimoine	50 000 €	10 000 €								40 000 €	80%			
2022	PETR	Constitution d'un parc mutualisé de matériel scénique à destination des territoires et des acteurs culturels	20 000 €	4 000 €								16 000 €	80%			
2022 / 2023	Communauté de Commune du Pays d'Huriel	Village d'art d'Huriel : pépinière d'entreprises	A définir													
2022 / 2023	Communauté de Commune du Pays d'Huriel	Création d'un site de street Art et rénovation de la gare SNCF	A définir													
A définir	Communauté de Commune du Pays d'Huriel	Réalisation d'un centre d'apprentissage des métiers artisanaux en 6e façade du collège	A définir													
2021/2022	Montluçon	Micro folies	82 333 €	A définir			24 700 €	30%	32 000 €	39%	A définir					
2022	Montluçon	Réhabilitation de la médiathèque Boris Vian (préfiguration)	80 000 €	A définir			24 000 €	30%	24 000 €	30%	A définir					
2021/2025	Montluçon	Reconquête des sites patrimoniaux (hôtel de ville)	1 650 000 €	A définir			495 000 €	30%	A définir							
2021/2023	Montluçon	Reconquête des sites patrimoniaux (château des Ducs de Bourbons)	4 046 000 €	A définir			1 213 800 €	30%	A définir							
2021/2023	Montluçon	Reconquête des sites patrimoniaux (Villa la Louvière)	1 408 677 €	A définir			422 603 €	30%	A définir							
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Contrat Territoire Lecture	115 000 €	23 000 €	20%			34 500 €	30%	57 500 €	50%					

## AXE N°3

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE RESPONSABLE



**Cadre de vie**  
**Patrimoine**  
**Identité territoriale**

**Action 3-1 : Préserver la biodiversité et l'identité paysagère**

**Action 3-2 : Garantir un aménagement du territoire durable faisant place aux mobilités actives**

**Sous-action 1 : réviser le SCOT**

**Sous-action 2 : réaliser un schéma**

**directeur des énergies renouvelables**

**Sous-action 3 : renforcer l'offre**

**d'itinérance douce**

**Action 3-3 : Impulser de nouvelles pratiques vertueuses et sensibiliser à la consommation frugale**

**Action 3-4 : Promouvoir les pratiques associées à la douceur de vivre et au tourisme vert**

## AXE N°3

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE RESPONSABLE

## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE

### FICHE ACTION N°3.1

#### DESSCRIPTIF

En matière de protection de la biodiversité, le PETR gère le site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher, avec une délégation partielle de l'animation à l'ONF Creuse. Actuellement une révision du Document d'Objectifs du Site Natura 2000 est prévu en 2022. Une extension du site est à cette occasion proposée, assortie de mesures de sensibilisation, de communication et d'animation auprès des élus et de la population du territoire.

Sur le volet paysager, le PETR a lancé en 2021 l'élaboration d'un Plan Paysage pour la Vallée du Cher et la Combraille Bourbonnaise.

Le Plan Paysage est un projet partagé pour la qualité du territoire. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale portée par le Ministère de la Transition Écologique et solidaire qui a participé au financement de l'étude. Il offre un cadre pour anticiper, et accompagner collectivement l'ensemble des mutations paysagères d'ordre naturel, agricole ou urbain, liées au changement climatique et à son adaptation, à la transition écologique, etc. pour construire demain, des paysages de qualité. Le paysage est ainsi considéré comme une ressource et un levier de développement local, placé au cœur d'une stratégie collective pour le devenir du territoire.

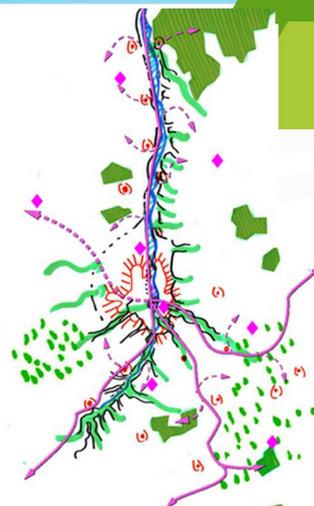
Le Plan Paysage « Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise » a la spécificité de placer au centre des réflexions le développement de l'écomobilité comme vecteur de développement touristique du territoire. Il est ainsi un outil pour construire un projet de territoire de qualité et garantir dans la durée, la cohérence des différentes interventions sur un territoire en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc. C'est en effet au bénéfice de tous que l'aménagement du territoire par le paysage se fait :

- ➔ intérêt économique, pour renforcer l'attractivité du territoire, y attirer l'emploi et faire rayonner plus largement la valeur du patrimoine et des paysages de la vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise ;
- ➔ intérêt social, pour conforter la qualité du cadre de vie quotidien, que ce soit dans l'habitat, le travail, les loisirs ou les déplacements ;
- ➔ intérêt culturel et patrimonial, le paysage étant l'expression d'une relation des hommes à leur territoire et, dans le cas de la vallée du Cher et des Combrailles Bourbonnaises, à ses spécificités.

En synthèse, le diagnostic partagé et la charpente paysagère ont permis de dégager 5 « objectifs de qualité paysagère » : le paysage bocager et forestier ; le paysage bâti ; le paysage de lisière ; les patrimoines ; le paysage et l'écomobilité.

- ➔ Préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et les vues majeures qu'ils offrent
- ➔ Identifier, protéger révéler les continuités naturelles des vallées sauvages
- ➔ Reconquérir le paysage de la vallée du Cher, entre eau sauvage et eau domestiquée
- ➔ Accompagner la mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux et leur inscription dans le paysage
- ➔ Favoriser l'itinérance, la découverte des qualités paysagères et qualités patrimoniales

1. Protéger et révéler les reliefs structurants et les vues majeures qu'ils offrent
2. Préserver l'écrin bocager et l'adapter aux évolutions agricoles et climatiques
3. Reconquérir le paysage de la vallée du Cher, entre Cher et Canal, depuis Montluçon centre et le nord du territoire
4. Révéler les continuités naturelles des vallées sauvages jusqu'au cœur des villes et bourgs
5. Recentrer l'urbanisation autour des noyaux villageois et soigner les transitions ville/campagne
6. Recomposer la couronne vivrière de Montluçon
7. Mettre en valeur le patrimoine bâti confortant l'attractivité du territoire
8. Développer un maillage de circulations douces assurant la capillarité du territoire et valoriser le paysage des déplacements



PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher / Equipe mAm 03 : L. Clares/SEM, C. Zemper, C. Péro/E. Biot/N. Bardet/M. Pagès

Cette démarche a ainsi permis l'émergence d'un plan d'action pluriannuel ayant valeur d'exemple pour l'ensemble du territoire. Une demande forte d'animation à l'échelle du PETR s'est exprimée de la part des acteurs et élus du territoire ayant participé à la démarche. Cette volonté se traduira, notamment par la création d'un poste de chargé de mission au sein du PETR sur la période 2022-2024.

#### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- ✓ Gestion du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher, sensibilisation, communication et animation
- ✓ Animation et diffusion du Plan Paysage sur l'ensemble du territoire
- ✓ Schéma des mobilités actives et itinérances douces à l'échelle du PETR
- ✓ Création et valorisation d'un ensemble de GR Pays
- ✓ Aménagement de trames vertes et bleues et opérations de renaturation
- ✓ Atlas de la biodiversité communautaires (Commentry-Montmarault-Néris Communauté, ...)
- ✓ Contrat territorial Oeil-Aumance

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région		Département		Etat		Europe		Autres	
2022/2025	PETR	Gestion du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher : sensibilisation, de communication et d'animation auprès des élus et de la population du territoire	60 000 €	12 000 €	20%							48 000 €	80%		
2022/2024	PETR	Animation paysage et diffusion du plan de paysage sur l'ensemble du territoire du PETR	200 000 €	40 000 €	20%							160 000 €	80%		
2022/2023	PETR + EPCI	Coordination des actions et charte de développement des mobilités actives et itinérances douces à l'échelle du PETR	30 000 €	6 000 €	20%							24 000 €	80%		
2022/2023	PETR	Création et valorisation d'un ensemble de 4 boucles de Grande Randonnée « GR PETR de Montluçon et de la Vallée du Cher »	25 000 €	5 000 €	20%							20 000 €	80%		
2022/2027	Montluçon / Montluçon Communauté	Aménagement des trames vertes et bleues	3 500 000 €	700 000 €	20%	900 000 €	26%	400 000 €	11%	900 000 €	26%			600 000 € (dont agence de l'eau)	17%
2021/2026	Commentry Montmarault Neris Communauté	Contrat territorial Œil-Aumance	895 752 €	179 150 €	20%							268 726 €	30%	447 876 € (Agence de l'eau)	50%
2021/2026	Communauté de communes Val de Cher	Protection de l'environnement et gestion des milieux aquatiques (dont contrats territoriaux Oeil-Aumance et Cher)	95000 € (pour le contrat territorial Oeil-Aumance 2021-2026)												
2023/2025	Communauté de communes du Pays de Tronçais	Cap Tronçais (Saint-Bonnet-Tronçais)	900 000 €	180 000 €	20%			228 000 €	25%	315 000 €	35%	177 000 €	20%		

## AXE N°3

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE RESPONSABLE

## GARANTIR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE FAISANT PLACE AUX MOBILITÉS ACTIVES

### FICHE ACTION N°3.2

#### DESSCRIPTIF

Le PETR élabore et assure le suivi du SCoT sur le bassin de vie des 5 EPCI et des 90 communes du territoire. Il assure également dans ce cadre l'animation d'un « observatoire territorial », outil mobilisé dans le cadre du SCoT et mobilisable par les collectivités.

La révision partielle du SCoT a touché à sa fin en décembre 2021 : approbation du projet lors du conseil syndical du 6 décembre et opposabilité mi-février 2022. Elle a confirmé la nécessité, soulignée par plusieurs personnes publiques associées, d'engager une révision générale, notamment afin de remettre la prospective démographique du SCoT aujourd'hui caduque en cohérence avec l'évolution défavorable constatée.

Cette révision générale a été actée lors de ce même conseil syndical. Son lancement est prévu en 2022 et sera l'occasion d'intégrer au projet de territoire les enjeux contenus dans la loi climat et résilience adoptés en août 2021, et notamment, les enjeux relatifs à une gestion économe de l'espace, à la place des mobilités actives et au développement des énergies renouvelables.

Le PETR est un territoire à dominante rurale présentant une faible densité de population et un volume important en surface naturelles, agricoles et forestières. Dès lors, il présente certaines caractéristiques favorables au développement des EnR au vu des enjeux techniques des développeurs pour ce type de projets.

Une forte pression s'exerce de ce fait sur les collectivités du PETR pour le développement de ces projets. Pour autant, les acteurs partagent le constat que le territoire n'est pas aujourd'hui prêt à accueillir un volume aussi important de projets que ce soit, par exemple, au vu des capacités des réseaux d'énergie ou bien des projets territoriaux. Les enjeux de protection du paysage et la concertation avec la population apparaissent également essentiels à prendre en compte, tant, par exemple, pour l'implantation des projets éoliens que de parcs photovoltaïques sur le territoire.

Afin d'élaborer leur stratégie territoriale dans le but de conjuguer ces différents enjeux, l'ensemble des EPCI du territoire, sous l'égide du

syndicat départemental d'énergie de l'Allier, a conduit une démarche d'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET). Les différents plans prévoient sur le territoire du PETR des objectifs stratégiques ambitieux à l'horizon 2025 en termes de production énergétique, de diminutions des consommations d'énergies et de baisse des émissions de GES :

Critères étudiés	Communauté de communes du Pays de Tronçais	Communauté de communes du Val de Cher	Communauté de communes du Pays d'Huriel	Montluçon communauté	Commentry - Nérès - Montmarault Communauté
Consommation d'énergie (% par rapport à 2015)	-39%	-41%	-47%	-37%	-47%
Biomasse	37	9	11	36	34
Solaire PV	31	25	36	264	204
Eolien	17	70	67	132	33
Production énergie (GWh)					
Solaire thermique	2,9	1	0	25	11
Géothermie / aérothermie	10	7	7	58	46
Méthanisation	11	29	40	41	81
Récupération de chaleur fatale	0	0	0	37	40

Ces chiffres proviennent des rapports stratégiques PCAET. A ce stade des démarches, seule la communauté de communes du Pays de Tronçais n'a pas encore approuvé son projet finalisé. Les éléments des documents du PCAET pourraient être amenés à évoluer.

De manière à donner à l'ensemble des EPCI du territoire un cadre réglementaire au déploiement de ces stratégies, le PETR conduira dès 2022 l'élaboration d'un schéma directeur des EnR visant à doter le territoire d'une véritable stratégie d'émergence de ces projets. Il s'appuiera pour cela sur les démarches déjà entreprises sur le territoire telle que la démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) de Montluçon Communauté et la création du PLUi de Commentry-Montmarault-Nérès communauté, pour faire infuser la démarche sur l'ensemble du PETR.

#### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES

- ✓ Conduire une révision générale du SCoT
- ✓ Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables

Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 3-2 : Garantir un aménagement du territoire durable faisant place aux mobilités actives. Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement	Région	Département	Etat	Europe	Autres
2022/2025	PETR	Révision générale du SCOT	250 000 €	50 000 €			200 000 €	80%	
2022/2025	PETR	Réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables	100 000 €	20 000 €				80 000 €	80%

## AXE N°3

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE RESPONSABLE

IMPULSER DE NOUVELLES PRATIQUES VERTUEUSES  
ET SENSIBILISER À LA CONSOMMATION FRUGALE

## FICHE ACTION N°3.3

### DESRIPTIF

Le territoire du PETR, territoire entre villes moyennes, pôles de proximité, fortement caractérisé par ses espaces ruraux et très marqué par son passé industriel, fait l'objet d'une gestion visant à maintenir les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) et à préserver les ressources naturelles et paysagères que représentent la vallée du Cher, le bocage bourbonnais ou encore la forêt de Tronçais.

Porteur du SCoT qui définit des objectifs dans le cadre de son volet Trame Verte et Bleue et gestionnaire de site Natura 2000, le PETR est très sensible aux enjeux de transition écologique et énergétique. Il s'agit également d'actions phare conduites dans le partage du dispositif LEADER porté dans le cadre du GAL.

L'objectif est d'accompagner l'ensemble des initiatives locales en matière de nouvelles pratiques vertueuses et de sensibilisation à la consommation frugale et d'en garantir la cohérence avec le SCoT, de valoriser ces actions et d'essaimer sur le territoire.

### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- ✓ Audits et opérations de rénovation énergétique (projets exemplaires, campus de Montluçon, bâtiments publics, ...)
- ✓ Actions d'animation et de sensibilisation
- ✓ Accompagner les actions identifiées dans le cadre des PCAET

Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 3-3 : Impulser de nouvelles pratiques vertueuses et sensibiliser à la consommation frugale. Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région		Département		Etat		Europe		Autres	
2021-2026	Communauté de communes Val de Cher	Gestion durable du patrimoine intercommunal : Travaux d'économies d'énergie sur le parc immobilier intercommunal / Récupération d'eau sur le parc immobilier intercommunal	en cours d'évaluation												
2022-2026	Communauté de communes Val de Cher	Promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie (périmètre intercommunal)	en cours d'évaluation												
2022-2024	Montluçon Communauté	Mise en place d'un dispositif optimisé de la gestion de la ressource en eau pour le golf de Sainte-Agathe	237 450 €					71 235 €	30%						
2021-2023	Université Clermont-Auvergne (site de Montluçon)	Montluçon Campus 2020 (1ere tranche du schéma directeur "campus 2020")	3 000 000 €	500 000 €	17%	500 000 €		550 000 €		500 000 €		700 000 €		250 000 €	
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Qualité de l'Air Intérieur des lieux accueillant des enfants et des adolescents	14 570 €	2 914 €	20%							11 656 €	80%		
2022/2024	Communauté de communes du Pays de Tronçais	Rénovation écoles Ainay-le-Château/Cérilly/Meaulne-Vitray	444 180 €	99 674 €	22%			193 043 €	43%	155 463 €	35%				

## AXE N°3

# ET SI ON HABITAIT UN TERRITOIRE RESPONSABLE

## PROMOUVOIR LES PRATIQUES ASSOCIÉES À LA DOUCEUR DE VIVRE ET AU TOURISME VERT

### FICHE ACTION N°3.4

#### DESRIPTIF

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a travaillé, depuis 2014, à construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible, s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs. Il a ainsi élaboré un Schéma de développement et de Valorisation Touristique, approuvé par son Conseil Syndical le 5 juillet 2016. Outre le diagnostic touristique du territoire, ce schéma identifie les axes de la politique touristique qu'il convient de renforcer en lien avec les ressources du territoire :

- les sports et loisirs de pleine nature (avec une offre conséquente d'itinérance douce en voies vertes et vélo-routes interconnectées avec les territoires voisins de la creuse et le réseau Loire à Vélo) et l'implantation d'offres de services connexes à ces activités ;
- une offre de tourisme culture/patrimoine liée aux villages et cœur de ville remarquable et au patrimoine industriel qui a forgé l'identité du territoire, ainsi qu'à la présence d'équipements culturels et touristiques territoriaux (MUPOP, Musée du Canal de Berry, Maison de la Combraille, etc.) ;
- la nécessité de compléter / requalifier l'offre d'hébergements touristiques en lien avec les clientèles visées.

Ce travail de mise en cohérence de l'offre touristique du territoire a mené au rapprochement des structures de promotion et d'information touristiques du territoire, pour partie regroupées en 2017 au sein d'un Office de Tourisme Intercommunautaire assurant la promotion et la commercialisation de la destination touristique « Vallée du Cœur de France ».

Le travail d'animation et de structuration des filières de pleine nature piloté par le PETR se poursuivra sur la durée du CRTE avec l'accompagnement de porteurs de projets. Cette ingénierie fera un suivi particulier des filières de randonnée pédestre et de cyclotourisme en préfiguration des projets et démarches émergents sur le territoire et en coopération avec les territoires voisins, tel que la constitution d'une boucle.

La valorisation du patrimoine culturel fera également l'objet d'une démarche visant à la labellisation

« Pays d'Art et d'Histoire » à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, notamment sur les thématiques médiévale et industrielle. Cette démarche s'effectuera en synergie avec les EPCI, les Offices de Tourisme et les acteurs culturels locaux.

#### OPÉRATIONS IDENTIFIÉES (NON EXHAUSTIVES)

- ✓ Définition et animation d'un plan Marketing Vallée Cœur de France C Montluçon et schémas de développement touristique
- ✓ Réhabilitation et valorisation du patrimoine industriel de la Vallée du Cher :
  - Forges de Tronçais
  - Montluçon
  - Voie verte / Canal de Berry
- ✓ Valorisation du patrimoine naturel :
  - Forêt de Tronçais
  - Gorges du Haut Cher
- ✓ Création et développement d'équipements Loisirs-Sports-Nature (Axe de la Vallée du Cher)
- ✓ Renforcement et développement de l'activité thermale de Nérès-les-Bains et d'un tourisme de santé

Liste d'opérations - non exhaustive - identifiées au titre de l'action 3-4 : Promouvoir les pratiques associées à la douceur de vivre et au tourisme vert. Les financements indiqués sont prévisionnels et devront être définis dans le cadre de l'instruction des dossiers relatives aux opérations. Cette liste s'appuie sur un premier recensement au 15 février 2022 des projets d'échelle communautaire et complète la liste des opérations présentées dans la fiche-action. Elle sera amendée et complétée sur la durée de vie du CRTE.

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement			Région		Département		Etat		Europe		Autres	
2022	Communauté de Commune du Pays d'Huriel	Baignade biologique - plan d'eau d'Herculat														
2022	Communauté de Commune du Pays d'Huriel	Baignade biologique - plan d'eau d'Herculat : aide à la mise en place de projets touristiques pour les communes														
2021-2026	Communauté de communes Val de Cher	Mise en valeur du patrimoine historique et naturel du territoire, du canal de Berry et des équipements connexes (Audes/Vallon en Sully et ensemble du périmètre intercommunal)	400 000 €	A définir							140 000 €	35%	A définir			
2021-2024	Communauté de communes Val de Cher	Maison de l'itinérance-gare d'eau de Vallon en Sully	1 000 000 €													
2021-2022	Montluçon Communauté	Aménagement étang de Sault (tranche 2)	559 754 €	223 902 €	40%	167 926 €	30%	167 926 €	30%							
2022/2023	Saint Victor / Montluçon Communauté	Projet d'aménagement d'aire de détente et de loisirs en bord du Cher à Saint Victor (phase 2)	1 448 800 €	A définir					434 640 €	30%	A définir					
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Harmonisation de la randonnée et de la signalétique des édifices culturels	100 000 €	20 000 €	20%	30 000 €	30%	50 000 €	50%							
2021/2022	Commentry Montmarault Neris Communauté	Chargé de mission randonnée	50 000 €	10 000 €	20%							40 000 €	80%			
2021/2024	Communauté de communes du Pays de Tronçais	Centre de Tourisme et plage (Saint-Bonnet-Tronçais - Isle-et-Bardais)	450 000 €	90 000 €	20%	115 000 €	26%	225 000 €	50%			19 000 €	4%			
2022/2024	Communauté de communes du Pays de Tronçais	Forges de Tronçais (2ème étape vers une valorisation touristique et culturelle du site)	2 050 000 €	550 000 €	27%	400 000 €	20%	450 000 €	22%	500 000 €	24%	150 000 €	7%			